



Rapport annuel
2024-2025

Rapport annuel 2024-2025



CONCEPTION ET SUPERVISION DE LA PRODUCTION

Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE

Marquis Interscript

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN

Imprimé : 978-2-555-02090-0

PDF : 978-2-555-02091-7

PUBLIÉ PAR

Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420

Québec (Québec) G1V 4P1

Téléphone : 418 6447926

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca

www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE

Québec, septembre 2025

Crédit photo : Jean-Simon Bégin



Message du Ministre

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2025.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats que la Fondation s'est engagée à suivre durant l'exercice 2024-2025.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,

Benoit Charette



Lettre au Ministre responsable

Monsieur Benoit Charette, Ministre
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la gestion par résultats de la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans la poursuite de ses objectifs fixés dans son plan stratégique 2023-2027.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Christian Bélanger



Message du président-directeur général

Je tiens à remercier les membres du personnel ainsi que les membres du conseil d'administration qui, au cours de la dernière année, ont contribué à souligner les 40 ans de la Fondation de la faune du Québec. Dans cette foulée, quelques vidéos ont été produites pour préserver sa mémoire et honorer celles et ceux qui ont contribué à cette réussite.

Notre équipe est profondément concernée par l'érosion de la biodiversité, une préoccupation partagée par la communauté internationale confirmée avec l'Accord Kunming-Montréal (COP15). Cet enjeu a suscité de profondes réflexions en lien avec le rôle et l'action de la Fondation qui, à mon avis, demeure des plus pertinentes dans le large contexte de la conservation de la biodiversité.

Afin de continuer d'être en phase avec les besoins des promoteurs de projets, ainsi que l'utilité et la pertinence de ses programmes d'aide, la Fondation a réalisé un sondage de satisfaction auprès de sa clientèle qui a fait émerger des pistes d'amélioration. Parallèlement à cette action, l'équipe de la Fondation

a débuté une révision de ses programmes de soutien financier afin que les retombées soient plus perceptibles, durables et permettent de faire une différence encore plus notable, non seulement pour la faune et son habitat, mais pour la biodiversité. Une réflexion qui sert aussi de base au soutien de projets que l'on veut toujours plus structurants et innovants, en adéquation avec la vision stratégique inspirée par les membres du conseil d'administration.

Ensemble, nous souhaitons que la Fondation de la faune du Québec continue d'être la meilleure organisation pour faire des Québécois des acteurs de changement pour la faune, son habitat, pour les milieux naturels et la biodiversité du Québec.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Déclaration attestant de la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel étaient sous ma responsabilité au 31 mars 2025. Celle-ci concerne l'exactitude et l'intégrité des données, ainsi que la fiabilité des résultats présentés en regard des objectifs fixés par le conseil d'administration de la Fondation.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2024-2025 de la Fondation de la faune du Québec :

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités de la Fondation ;
- indique le degré d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique 2023-2027 de la Fondation en fonction des indicateurs de rendement établis ;
- présente des données exactes et fiables décrivant l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, l'équipe de direction a maintenu, tout au long de l'exercice financier de l'organisation, des systèmes de contrôle interne qui ont favorisé une saine gestion des activités de la Fondation et une reddition de comptes eu égard à des engagements inscrits dans le plan stratégique 2023-2027.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel et celui-ci a été approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,

Jean-Claude D'Amours

Table des matières

Message du ministre	1
Lettre au ministre responsable.....	1
Message du président-directeur général	2
Déclaration attestant de la fiabilité des données.....	2
La Fondation en chiffres clés.....	4
1 La Fondation de la faune du Québec	5
L'organisation	5
Mission et clientèles.....	5
Secteurs d'activité	5
Faits saillants 2024-2025	6
2 Les résultats	9
Présentation du Plan stratégique 2023-2027.....	9
3 Les ressources utilisées.....	14
Utilisation des ressources humaines	14
Utilisation des ressources financières.....	14
Utilisation des ressources informationnelles.....	14
4 Autres exigences	15
Gestion et contrôle des effectifs.....	15
Suivi du Plan d'action de développement durable 2023-2028.....	15
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	18
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	18
Application de la <i>Politique linguistique de l'État</i> et de la <i>Directive relative</i> à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de l'Administration.....	19
Gouvernance des sociétés d'État	20
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec	30
Le personnel au 31 mars 2025	37
Partenaires de la Fondation	38

La Fondation **en chiffres clés**

29

employés

Aide financière

12

programmes

783

demandes

Des revenus de

16 466 996 \$

Des dépenses de

17 409 528 \$

14 633 200 \$

investis pour réaliser des projets fauniques

641

projets acceptés, dont

274

projets fauniques

200

projets
Pêche en herbe

121

projets
d'ensemencement

46

projets du
programme
Encouragement

Coût total de réalisation
des projets estimé à

20 M\$,

soit des investissements totaux
de 1,3 \$ pour chaque dollar
souscrit par la Fondation

Une somme de

20,28 M\$

a été réservée pour la réalisation
de projets qui s'étaleront
sur plus de 5 ans

La Fondation de la faune du Québec

L'organisation

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q., c. C -61.1 (la « Loi »), la Fondation est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement du Québec, qui relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle est reconnue depuis 1987 comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. [1985], ch. 1, 5^e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. La Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant des contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement qui représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois.



Sylvain Charron

Mission et clientèles

La Fondation a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

La clientèle de la Fondation est nombreuse et diversifiée. Elle comprend principalement les demandeurs suivants :

- gestionnaires de territoires fauniques (zec, pourvoirie, réserve faunique, etc.) ;
- associations de chasse et de pêche ;
- organismes de conservation ;
- regroupements et sociétés du monde forestier et agricole ;
- propriétaires d'habitats fauniques ;
- municipalités et leurs organismes ;
- établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche ;
- ministères et organismes gouvernementaux.

Secteurs d'activité

La Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité.

Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien de projets issus d'organismes des milieux fauniques et de la conservation. Tout d'abord, elle conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de projets afin d'en favoriser la mise en œuvre. Puis, pour permettre leur réalisation, elle leur apporte une aide financière.

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects.

- La conservation et l'aménagement des habitats fauniques.
- Le soutien de la pêche et de la relève.
- Le soutien du partenariat faunique.

Deux éléments caractérisent le processus d'attribution d'une aide financière :

- L'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche des promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – tout en permettant à la Fondation de traiter équitablement l'ensemble des demandes.
- La réception et l'analyse de toutes les demandes relatives aux habitats fauniques, ainsi que l'évaluation de ces demandes par des comités constitués de spécialistes externes à la Fondation dans le but de sélectionner les meilleurs projets.

Acquisition d'habitats fauniques

Dès ses débuts, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement des terres humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le mandat du Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson, ainsi que, plus tard, le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée à posséder des titres de propriété et à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains lorsque la situation l'exige, et ce, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisation tout en maintenant son parc immobilier au minimum.

Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et considérablement limité son intervention dans ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en la matière en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels afin de créer ou de consolider des espaces protégés ou de gérer des ressources fauniques.

Collecte de fonds

Une importante source de revenus de la Fondation provient des contributions des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs du Québec lors de l'achat de leur permis de chasse, de pêche ou de piégeage. Pour bonifier ce financement, la Fondation réalise diverses activités de collecte de fonds et bâtit des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les ministères et les organismes publics, les entreprises et les fondations privées.

Soutien des partenaires

La Fondation soutient également ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend la forme d'un appui direct aux activités de collecte de fonds par une contribution financière. À certaines conditions, la Fondation offre ses services aux organismes qui le désirent en créant, à leur intention, des fonds particuliers qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

Faits saillants 2024-2025

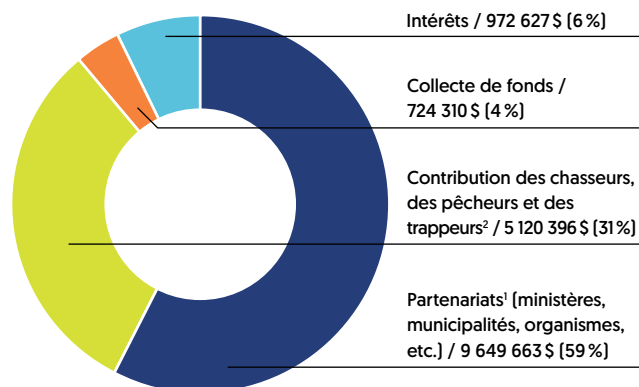
Résultats financiers

L'exercice 2024-2025 s'est caractérisé par les éléments suivants.

- Près de 15 M\$ (14,63 M\$) ont été consacrés aux projets.
- La réalisation de projets fauniques a occasionné 84 % des dépenses.
- La Fondation a réuni 11,3 M\$ indépendamment des contributions des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs.
- Elle a maintenu ses frais d'administration sous la barre des 10 %.

RÉPARTITION DES REVENUS, 2024-2025

16,47 M\$



(1) Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises de même que les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes.

(2) Contributions versées par tous les titulaires d'un permis de chasse, de pêche sportive ou de piégeage.

Revenus

Voici quelques éléments marquants de l'exercice 2024-2025.

- La Fondation a conclu une entente de financement de 8 250 000 \$ avec Conservation de la nature Canada (CNC) pour favoriser le développement du réseau d'aires protégées situées en terres privées dans le sud du Québec. Réparti sur quatre ans (2024 à 2028), ce partenariat financier s'inscrit dans le projet *Accélérer la conservation dans le sud du Québec* (ACSQ) soutenu par les grands organismes de conservation au Québec et pour lequel le gouvernement du Québec a octroyé à CNC une aide financière de 144 millions de dollars. Par ce financement, la Fondation soutient le réseau des organismes de conservation dans leurs actions d'acquisition de connaissances, de protection et d'intendance de milieux naturels à travers son programme *Protéger les habitats*.
- La Fondation a œuvré de concert avec le MELCCFP afin d'organiser des *Ateliers de travail sur les orientations préliminaires des mesures de conservation complémentaires (MCC) en milieu continental au Québec*, une approche visant à reconnaître les efforts d'une diversité d'acteurs dans la conservation des milieux naturels. Ceci, en complément aux aires protégées (AP) et aux autres mesures de conservation efficace (AMCE). Un financement de 77 500 \$ a été conclu avec le MELCCFP pour l'organisation de ces ateliers qui se sont tenus les 20 et 21 février 2025.

Les activités de collecte de fonds ont procuré des revenus bruts de plus de 802 307 \$.

- La 19^e édition de l'Encan de la Fondation a généré des ventes de 270 350 \$, dont les bénéfices nets sont utilisés pour le programme *Pêche en herbe*. Cet encan s'est tenu du 10 au 27 février 2025 sur Internet, sous la présidence de monsieur José Boily, animateur de l'émission de télévision *Québec à vol d'oiseau*. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Princecraft, la Fédération des pourvoiries du Québec et le Réseau Zec, 316 produits et forfaits liés aux activités de chasse, de pêche et de plein air ont été vendus aux enchères.
- Le Plan de développement des programmes de marketing relationnel, mis en place en 2016-2017, s'est poursuivi en 2024-2025. Plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année, procurant à la Fondation des revenus bruts de 461 371 \$.
- La Fondation a également développé deux nouvelles activités-bénéfice. D'abord, le Cocktail faunique qui s'est tenu le 23 mai 2024 et qui a permis d'amasser 44 151 \$. Puis, la Classique tir au pigeon d'argile qui s'est tenue le 24 août 2024 et qui a permis d'amasser 26 434 \$.

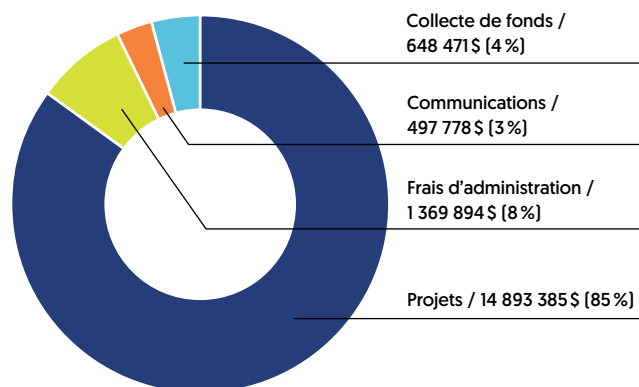
La poursuite des partenariats d'affaires s'est traduite par des revenus bruts de plus de 46 000 \$, découlant notamment des ententes suivantes.

- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie d'Hudson est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- Canadian Tire est le partenaire principal du programme *Pêche en herbe* depuis 1998. Son appui financier de 40 000 \$ aide la Fondation à initier, chaque année, des milliers de jeunes aux plaisirs de la pêche sportive.



UTILISATION DES FONDS, 2024-2025

17,41 M\$



Gestion et répartition de l'aide financière

Durant l'exercice financier 2024-2025, la Fondation a géré 12 programmes d'aide financière et contribué à la mise en œuvre de multiples projets structurants.

- Issu d'un partenariat financier avec le MELCCFP, le *Programme pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes* a soutenu 40 projets représentant un investissement de 1 835 862 \$.
- Pas moins de 22 projets ont été approuvés dans le cadre du programme *Faune en danger*, pour une enveloppe totale de 1 036 089 \$ attribuée au rétablissement des espèces en situation précaire. Ce sont neuf de ces projets qui ont bénéficié d'un financement issu d'une collaboration avec le MELCCFP pour agir sur les principales menaces à la conservation des espèces fauniques en situation précaire et leurs habitats pour un montant de 364 444 \$.
- Dans le cadre de son programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques*, la Fondation a approuvé le financement de 52 nouveaux projets, pour une enveloppe totale de 2 951 474,05 \$. Parmi ces projets, 33 sont financés par des fonds spéciaux du MELCCFP pour l'omble de fontaine (25 projets pour un montant de 1 717 869 \$) et le saumon atlantique (8 projets pour un montant de 503 346 \$). Également de ce nombre, cinq Grands projets ont été financés par le *Fonds pour l'omble de fontaine*, pour un montant de 1 115 788 \$. Ces projets visent à protéger les secteurs où l'omble de fontaine est en allopatrie, à favoriser la connectivité pour l'espèce ou à améliorer les pratiques d'aménagement. Le *Fonds pour l'omble de fontaine* est issu d'un partenariat avec le MELCCFP.

- Le *Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels* a soutenu 12 nouveaux projets pour un investissement de 680 905 \$, permettant de réaliser des actions favorables au maintien de la biodiversité et des habitats par la protection et l'accessibilité durable des milieux naturels.
- Le *Fonds pour la faune nordique* a soutenu huit projets en 2024-2025 pour un total de 431 611 \$. Ce Fonds, issu d'un partenariat entre la Société du Plan Nord (SPN) et la Fondation de la faune du Québec, vise à accroître les actions d'aménagement et de protection des habitats fauniques sur le territoire nordique.
- Un financement supplémentaire du *Fonds des municipalités pour la biodiversité* a permis à la Fondation de soutenir 13 projets pour un montant total de 434 726 \$. Ce Fonds permet aux municipalités et aux villes participantes de contribuer aux grands défis environnementaux par la réalisation de projets de protection et d'amélioration des milieux naturels sur leur territoire.



2



Les résultats

Présentation du Plan stratégique 2023-2027

La planification stratégique 2023-2027 de la Fondation de la faune a été adoptée par le conseil d'administration en février 2023 et présentée à l'Assemblée nationale par le ministre responsable de la Fondation en septembre 2023.

De cet exercice sont ressortis quatre grands enjeux sur lesquels la Fondation concentre ses efforts. Il s'agit des suivants :

- une contribution optimale à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de son habitat ;
- le partage des retombées positives de la Fondation sur le milieu faunique ;
- une expérience positive pour l'ensemble des parties prenantes de l'organisation ;
- une capacité financière en adéquation avec la vision de la Fondation.

Premier enjeu :

Une contribution optimale à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de son habitat

Cet enjeu est au cœur de la mission de la Fondation. L'équipe entière consacre son énergie et sa passion à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des milieux naturels. En raison de la conscientisation accrue du grand public et de la volonté sociétale croissante de mettre l'environnement au cœur des priorités collectives, le contexte exige de tous la démonstration d'efforts concrets et d'actions tangibles en faveur de la conservation des écosystèmes. L'augmentation des contributions financières des gouvernements et des municipalités au cours des dernières années témoigne de l'importance accordée à l'environnement et du désir de soutenir les initiatives en ce sens.

La Fondation joue un rôle de premier plan en tant que catalyseur de projets structurants pour la sauvegarde

de la faune et de son habitat. Il est de son devoir de mettre le financement disponible à profit de manière optimale pour répondre aux besoins actuels et futurs sur le terrain.

Orientation 1: Soutenir des projets porteurs

Objectif 1.1 : Maximiser la contribution à la réalisation de projets et d'initiatives pour la faune et son habitat

Contexte : Afin d'élargir son champ d'action et la portée de ses initiatives, la Fondation s'assure d'octroyer un maximum de financement à des projets en adéquation avec la mission de l'organisation et les programmes offerts. L'atteinte de cet objectif passe notamment par l'élaboration d'une vision claire et d'une nouvelle stratégie d'attribution du financement. La Fondation compte également faciliter l'accès aux fonds disponibles par l'amélioration de l'expérience client et la simplification du processus de demande. À cet égard, elle réévalue d'une part ses méthodes d'accompagnement des différents types de clientèles, puis multiplie d'autre part les efforts de promotion et de diffusion de l'information relative aux programmes afin de s'assurer que ces clientèles soient au fait des possibilités qui s'offrent à elles.



Steve Deschenes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Proportion du financement octroyé aux projets qui visent une espèce ayant un statut en déclin, une espèce menacée, vulnérable ou en voie d'extinction, ou un habitat de haute valeur de biodiversité pour la faune			
Cible	30 %	35 %	40 %	45 %
Résultats	40 %	34 %		

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Proportion des projets reportés ou abandonnés			
Cible	30 %	29 %	26 %	21 %
Résultats	15 %	10 %		

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Taux de satisfaction des clientèles envers l'expérience offerte			
Cible	70 %	72 %	7 %	80 %
Résultats	81 %	84 %		

Objectif 1.2: Améliorer l'adéquation entre les programmes développés et offerts par la Fondation et les besoins actuels et futurs sur le terrain

Contexte : Dans le but de solidifier les liens qu'elle entretient avec la communauté, la Fondation encourage

ses gestionnaires de programmes à assurer une présence plus soutenue sur le terrain. Cette relation de proximité avec les clientèles lui permet de rester à l'affût de leurs besoins et de s'assurer que ceux-ci sont comblés par son offre de programmes.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Taux de satisfaction des clientèles quant à l'utilité et à l'impact (pertinence) des programmes d'aide			
Cible	75 %	80 %	85 %	90 %
Résultats	71 %	75 %		

Orientation 2: Assurer la relève pour la participation aux activités fauniques

Objectif 2.1: Optimiser le soutien offert aux projets et aux initiatives visant à favoriser le développement de la relève de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs

Contexte : La Fondation porte une attention particulière aux clientèles dont les projets s'adressent à

la relève et majorent le soutien financier offert afin de les accompagner dans la réalisation de ceux-ci.

En continuité avec son dernier plan stratégique, la Fondation souhaite également miser sur la promotion et le rayonnement de son programme de *Pêche en herbe* ayant pour objectif d'initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche sportive.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Nombre d'initiatives soutenues			
Cible	240	240	260	260
Résultats	201	211		

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Nombre d'initiés à <i>Pêche en herbe</i>			
Cible	19 000	20 000	21 000	22 000
Résultats	20 531	23 125		

Explication des résultats obtenus en 2024-2025

Le programme *Pêche en herbe* a permis d'initier 17 109 jeunes pour les activités estivales et activités hivernales, ainsi que 6 016 jeunes par l'entremise de la formation en ligne.

Deuxième enjeu :

Le partage des retombées positives de la Fondation sur le milieu faunique

La capacité de la Fondation à mieux faire connaître son rôle et le type de soutien qu'elle peut offrir est primordiale. C'est pourquoi l'organisation entend faire de la démonstration concrète des impacts positifs de ses contributions sur la faune et son habitat l'une de ses priorités.

Orientation 3 : Faire rayonner la Fondation et les projets et initiatives qu'elle appuie

Objectif 3.1 : Augmenter la connaissance de la Fondation, de son rôle et de sa raison d'être auprès du grand public et des organismes soutenus

Contexte : La Fondation a développé un plan de communication visant à accroître sa notoriété auprès des clientèles des secteurs de la conservation des milieux naturels et de la faune, ainsi qu'auprès du grand public, afin d'élargir sa portée et d'interpeller un plus grand nombre de personnes à travers les différentes plates-formes et canaux de communication.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Proportion des clientèles qui connaissent et comprennent les initiatives et les programmes de la Fondation			
Cible	50 %	60 %	70 %	75 %
Résultats	30 %	33 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La connaissance des différents programmes est très variable, passant de 55 % pour les programmes les plus connus qui visent des clientèles diversifiées et des territoires répartis dans l'ensemble de la province (*Pêche en herbe* et *Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes*) à un peu plus de 10 % pour les programmes visant des clientèles spécifiques (ex. : *Protéger les habitats fauniques – volet II Taxes municipales et scolaires* et *Encouragement aux collectes de fonds*).

Troisième enjeu :

Une expérience positive pour l'ensemble des parties prenantes de l'organisation

Dans le contexte actuel, caractérisé par la complexification des exigences et le resserrement des modalités d'octroi pour les organisations souhaitant obtenir du financement, la Fondation constate qu'il est de plus en plus ardu de soutenir ses clientèles dans leurs projets. De plus, elle constate que la désuétude des processus d'affaires et des systèmes informatiques en place au sein de l'organisation nuit au rendement, augmente le risque d'erreurs et met une pression supplémentaire quotidienne sur les employés.

Ces deux aspects, qui risqueraient de nuire à la rétention du personnel en poste et de constituer un frein à l'attraction de nouveaux effectifs, sont donc à surveiller.

Orientation 4 : Repenser les façons de faire au sein de l'organisation

Objectif 4.1 : Augmenter la connaissance de la Fondation, de son rôle et de sa raison d'être auprès du grand public et des organismes soutenus

Contexte : L'amélioration des façons de faire débute par une démarche de révision et de mise à jour des procédures et des processus d'affaires prioritaires au sein de la Fondation.

Cette étape s'effectue dans l'optique d'assurer une gestion de l'information plus fluide et de faciliter le transfert des connaissances au sein de l'organisation.

Elle vise ultimement à faciliter et à accélérer le processus de demande d'aide financière et technique pour les organisations qui font affaire avec la Fondation, notamment celles de plus petites tailles qui éprouvent certaines difficultés liées à la complexité du processus actuel.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Proportion des demandes d'aide financière dont le traitement est entièrement automatisé			
Cible	0 %	0 %	5 %	60 %
Résultats	0 %	0 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Aucune action n'a encore été réalisée.

Objectif 4.2 : Attirer, valoriser et fidéliser les ressources humaines au sein de l'organisation

Contexte : Consciente de l'importance d'assurer une gestion efficace de la main-d'œuvre pour favoriser

le bien-être de son personnel, pour demeurer un employeur convoité au fil du temps ainsi que pour contribuer à une expérience client de grande qualité, la Fondation poursuit ses efforts avec la mise en place de stratégies d'attraction, de mobilisation et de rétention des ressources humaines.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Taux de mobilisation du personnel			
Cible	70 %	75 %	75 %	80 %
Résultats	94 %	S/O		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Aucune enquête sur la satisfaction et la mobilisation du personnel n'a été réalisée en 2024-2025.

Orientation 5 : Planifier et mettre en œuvre la transformation numérique

Objectif 5.1 : Améliorer l'expérience numérique des organismes soutenus

Contexte : Avant toute chose, la Fondation veillera à finaliser son diagnostic numérique, qui lui permettra

d'identifier ses grandes priorités d'action, puis d'entamer le déploiement de son plan de mise en œuvre. Cette transformation du service à la clientèle en une expérience numérique contribuera à améliorer l'efficacité et la réactivité de la Fondation envers ses clients, qui bénéficieront d'un accès à des services en ligne.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Proportion des services transactionnels disponibles en mode numérique			
Cible	10 %	20 %	33 %	66 %
Résultats	0 %	0 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Diagnostic numérique non finalisé.

Quatrième enjeu : Une capacité financière en adéquation avec la vision de la Fondation

La Fondation a vu ses revenus augmenter de manière importante au cours des dernières années, notamment en raison de nouvelles ententes de partenariats pour la mise en place de programmes novateurs. Il demeure néanmoins important pour l'organisation de conserver une certaine autonomie financière au cours des prochaines années, et ce, à l'aide de revenus indépendants de ceux consacrés à l'élaboration de programmes pour la concrétisation de projets fauniques.

Cette autonomie repose en partie sur les sommes amassées par les nombreux donateurs fidèles, année après année, ainsi que sur les activités de prélèvement faunique, qui génèrent des revenus récurrents grâce à la vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Orientation 6 : Assurer la pérennité financière de la Fondation

Objectif 6.1 : Développer les activités de financement

Contexte : La Fondation multiplie les efforts pour augmenter la part de revenus propres, notamment grâce au développement de nouveaux partenariats majeurs et à l'élaboration d'une stratégie de collecte de fonds lui permettant d'augmenter le montant des sommes amassées.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Valeur des ententes de partenariats majeurs conclues dans l'année			
Cible	5 M\$	5 M\$	5 M\$	5 M\$
Résultats	9,45 M\$	8,6 M\$		

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Indicateur	Sommes amassées dans le cadre des activités de collecte de fonds			
Cible	500 000 \$	600 000 \$	800 000 \$	1 M\$
Résultats	788 911 \$	724 310 \$		

Explication des résultats obtenus en 2024-2025

Les démarches avec nos partenaires ont permis de conclure deux ententes de partenariats avec le MELCCFP afin de poursuivre le *Programme pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes*, ainsi que la mise en œuvre d'initiatives de valorisation, d'aménagement et de restauration des habitats du saumon atlantique, en plus d'une entente avec Habitat faunique Canada pour la conservation des milieux humides.

Les activités de collecte de fonds ont permis d'amasser 724 310 \$, dont 461 371 \$ uniquement par l'entremise des campagnes de sollicitation annuelles.

Les ressources utilisées

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars 2025, incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2023-2024	2025-2025	Écart
Direction	4	4	0
Administration	12	13	1
Communications et collecte de fonds	3	3	0
Programmes	9	9	0
Total	28	29	1

Utilisation des ressources informationnelles

Des efforts sont consacrés à l'entretien des outils systèmes utilisés à la Fondation et à leur amélioration afin d'assurer le maintien des services et la continuité des opérations dans l'organisation, tout en maintenant un haut niveau d'efficacité et d'efficacité.

Les projets suivants ont été menés au cours de l'exercice :

- formation des employés en cybersécurité ;
- mise à niveau de l'équipement consacré aux employés ;
- démarche de modernisation de l'outil mission ;
- démarche pour l'implantation d'une solution de gestion intégrée des documents.

Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 (000 \$)	Dépenses réelles au 31 mars 2025 (000 \$)	Dépenses réelles au 31 mars 2024 (000 \$) Source : Comptes publics 2023-2024	Écart (000 \$)	Variation (%)
Direction générale et administration	1293,9	1369,9	1111,1	258,8	23,3
Communications	658	497,8	281	216,8	77,2
Collecte de fonds	688,1	648,5	541,4	107,1	19,8
Programmes	16 283	14 633,2	13 988,6	644,6	4,6
Remboursement de contributions gouvernementales et municipales	0	260,1	0	260,1	100
Total	18 923	17 409,5	15 922,1	1487,4	9,3



Autres exigences

Gestion et contrôle des effectifs

La Fondation est assujettie à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, adoptée le 5 décembre 2014. En

vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2024-2025 pour la Fondation était de 45 042 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 49 846 heures afin de réaliser sa mission.

Répartition de l'effectif, en heures rémunérées, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposé [4] = [3]/1826,3
Personnel d'encadrement	1 827	0	1 827	1
Personnel professionnel	28 968	0	28 968	16
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	19 051	0	19 051	10
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0
Total 2024-2025	49 846	0	49 846	27
Total 2023-2024			43 213	24

Aux termes des articles 15 et suivants de la même loi, la Fondation doit diffuser certains renseignements sur les contrats de service.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus conclus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025

	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant, autre qu'une personne physique	10	496 848 \$
Total des contrats de service	10	496 848 \$

Suivi du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2024-2025

En 2023, le gouvernement du Québec a adopté la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 qui s'inscrit dans le cadre de la *Loi sur le développement durable* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 2006.

Conformément à cette stratégie, les ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* ont dû mettre à jour leur plan d'action de développement durable (PADD) pour la période 2023-2028. Le PADD 2023-2028 de la Fondation contient dix actions réparties dans deux orientations gouvernementales.

Orientation 2 : Agir en faveur de la nature et pour la santé

Objectif gouvernemental 2.1: Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Bonifier et pérenniser le réseau d’aires protégées du Québec				
Indicateur	Superficie d’habitats protégés (cible cumulative)				
Cibles	665 hectares	1325 hectares	2125 hectares	3125 hectares	4125 hectares
Résultats	600,74 hectares	787,86 hectares			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Il y a eu 113 hectares d’habitats protégés dans le cadre du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur

des milieux naturels et 74,12 hectares dans le cadre du programme *Protéger les habitats*.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Améliorer l’état de la situation des espèces fauniques et floristiques du Québec				
Indicateur	Superficie de frayères aménagée/restaurée (cible cumulative)				
Cibles	6 000 m²	12 000 m²	18 000 m²	24 000 m²	30 000 m²
Résultats	584 m²	599 m²			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Cette année, il y a eu 15 m² de frayères aménagées.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Améliorer l’état de la situation des espèces fauniques et floristiques du Québec				
Indicateur	Nombre de projets visant à assurer le rétablissement d’espèces (cible cumulative)				
Cibles	35 projets	70 projets	105 projets	140 projets	175 projets
Résultats	26 projets	49 projets			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Cette année, il y a eu 23 projets visant à restaurer le rétablissement d’espèces.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Améliorer l’état de la situation des espèces fauniques et floristiques du Québec				
Indicateur	Superficie aménagée ou restaurée par le contrôle des PEE (cible cumulative)				
Cibles	1200 hectares	2400 hectares	3600 hectares	4800 hectares	6000 hectares
Résultats	1003,3 hectares	1862,1 hectares			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Cette année, il y a eu 858,8 hectares de superficie restaurée grâce aux actions de contrôle des plantes exotiques envahissantes.

Objectif gouvernemental 2.2 : Améliorer la santé des écosystèmes

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables				
Indicateur	Superficie d'habitat agricole et forestier aménagée ou restaurée (cible cumulative)				
Cibles	385 hectares	770 hectares	1155 hectares	1540 hectares	1925 hectares
Résultats	176,8 hectares	213,84 hectares			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Il y a eu 37,04 hectares de superficie aménagée ou restaurée dans le cadre du *Programme pour la mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole*.

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Favoriser les aménagements et les pratiques agricoles, forestières, aquacoles et de pêches durables				
Indicateur	Superficie de plan qui favorise une sylviculture durable (cible cumulative)				
Cibles	2800 hectares	4800 hectares	10800 hectares	18800 hectares	28800 hectares
Résultats	5629,65 hectares	5629,65 hectares			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Cette année, il n'y a eu aucun projet, car le programme *Conservation de la biodiversité en milieu forestier* était en révision.

Objectif gouvernemental 2.3 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Améliorer l'accès aux milieux naturels				
Indicateur	Longueur de sentiers caractérisés, restaurés ou aménagés en faveur des habitats (cible cumulative)				
Cibles	600 km	1000 km	1600 km	2200 km	2900 km
Résultats	729 km	3 577,87 km			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Cette année, la longueur des sentiers caractérisés, restaurés ou aménagés en faveur des habitats était de 4,17 km dans le cadre du *Programme Hydro-Québec*

pour la mise en valeur des milieux naturels et de 2 844,7 km pour le Programme d'aide aux véhicules hors route (volet II Protection de la faune et des habitats fauniques).

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature				
Indicateur	Nombre de jeunes initiés par Pêche en herbe (cible cumulative)				
Cibles	19 250 jeunes initiés	38 700 jeunes initiés	58 200 jeunes initiés	77 950 jeunes initiés	97 950 jeunes initiés
Résultats	20 531 jeunes initiés	43 656 jeunes initiés			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Il y a eu 17 109 jeunes initiés dans le cadre des activités estivales et hivernales et 6 016 par l'entremise de la formation en ligne.

Objectif gouvernemental 5.1: Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales				
Indicateur	Proportion des interventions structurantes de l'organisation ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité				
Cibles	50 %	60 %	65 %	75 %	80 %
Résultats	100 %	100 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'évaluation de la durabilité des programmes *Protéger les habitats – volet principal*, *AGIR pour la faune*, *Conservation de la biodiversité en milieu forestier* (programme remplaçant *Faune-Forêt sur terre privée*) et *Programme de mise en valeur de*

la biodiversité en milieu agricole (programme a été renommé *Conservation de la biodiversité en milieu agricole*) a été réalisée au cours de l'année.

Objectif gouvernemental 5.3: Investir de façon durable au profit des Québécois

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Sous-objectif	Augmenter la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité				
Indicateur	Proportion de programmes d'aide financière bénéficiant de critères de développement durable bonifiés				
Cibles	10 %	35 %	45 %	50 %	60 %
Résultats	0 %	0 %			

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Aucune action n'a été entreprise pour cela cette année.

du citoyen. Il n'y a eu aucune divulgation de la part de membres du personnel entre le 1^{er} avril 2024 et le 29 novembre 2024.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

La Fondation est assujettie à l'article 25 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Compte tenu du nombre d'employés de la Fondation, les divulgations doivent être adressées directement au Protecteur

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2024-2025, la Fondation a reçu et traité huit demandes d'accès conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Les tableaux ci-dessous détaillent les demandes en fonction des réponses fournies aux demandeurs.

Nombre et nature des demandes d'accès traitées au cours de l'année financière

Délais de traitement	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	7	0	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	8	0	0

Décision rendue	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications	Articles de la Loi invoqués
Acceptée	4	0	0	
Partiellement acceptée	3	0	0	22, 23, 48, 53, 54, 57, 59 de la Loi
Refusée	0	0	0	
Autres	1	0	0	48 ou aucun document

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de révision de la part de la *Commission d'accès à l'information* ni fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable en vertu de la *Politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*.

Application de la *Politique linguistique de l'État* et de la *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de l'Administration*

Conformément aux nouvelles obligations de la *Charte de la langue française* (RLRQ, chapitre C-11) et de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, la Fondation doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec, de même qu'en assurer la protection.

À cet effet, la Fondation a une émissaire en poste et travaille actuellement au développement d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle.





Gouvernance des sociétés d'État

Membres du conseil d'administration



Jean-Claude D'Amours

Président-directeur général
Membre du conseil d'administration
Membre du comité exécutif

Jean-Claude D'Amours possède un baccalauréat en récréologie de l'Université de Moncton et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, un certificat en administration de l'Université Laval ainsi qu'une formation en administration de l'École nationale de l'administration publique. Au cours de sa carrière, il a travaillé autant dans les secteurs privé que public, et ce, dans des domaines variés. Il a été tour à tour enseignant suppléant, agent de promotion touristique, chargé de projets, directeur accueil et hébergement, directeur du marketing ainsi que conseiller financier. En 2005, monsieur D'Amours est devenu directeur général de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs (Zecs Québec), poste qu'il a occupé pendant près de quinze ans.

- Date de nomination au conseil : 8 juin 2020
- Date de fin de mandat : 12 novembre 2029
- Statut : Administrateur non indépendant
- Région de résidence : Capitale-Nationale



Christian Bélanger

Président du conseil d'administration
Président du comité exécutif
Membre du comité gouvernance et d'éthique

Christian Bélanger détient un doctorat en microbiologie de l'Université Laval. C'est un gestionnaire orienté résultats qui cumule plus de 30 années d'expérience dans le domaine de l'environnement au Canada et à l'étranger. Après un court passage à titre de chercheur postdoctoral au ministère des Pêches et Océans, il a poursuivi sa carrière en entreprise privée au sein de firmes de génie-conseil. D'abord en soutien technique aux opérations et à l'innovation, il a agi comme chargé de projet et directeur de projets, pour rapidement être promu à des postes de gestionnaire à différents niveaux jusqu'au poste de vice-président à la direction, se rapportant au PDG.

Depuis 2017, il a occupé divers postes de gestion de haut niveau chez WSP Canada. Se rapportant à l'exécutif, il occupe actuellement le poste de Leader de marché Québec-Est regroupant 11 bureaux et plus de 1000 employés. Tout au long de sa carrière, il a siégé à de nombreux conseils d'administration et comités consultatifs de divers organismes. Il est également membre du conseil d'administration du Conseil des entreprises environnementales du Québec (CETEQ).

- Date de nomination au conseil : 22 novembre 2017
- Date de nomination à titre de président du conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Capitale-Nationale



Lucien Gravel

Membre du conseil d'administration
Membre du comité exécutif
Président du comité
des ressources humaines
Membre du comité d'audit

Lucien Gravel est maire de Saint-Ambroise, au Saguenay, municipalité de la MRC Fjord du Saguenay. Aujourd'hui retraité du Service de police de la Ville de Québec où il était cadre et responsable de la section des crimes majeurs, il a été inspecteur en environnement et urbanisme pour la Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury et il a aussi œuvré au sein de plusieurs comités.

Amateur de chasse, de pêche et de piégeage, Lucien s'investit depuis plus de 20 ans dans les fédérations et associations fauniques. Il a travaillé en pourvoirie du saumon pendant 7 ans, a été président de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec pendant 12 ans, a été membre de la Table régionale de la faune Capitale-Nationale ainsi que de la Table nationale de la faune. Fervent adepte de la conservation et de la mise en valeur de la faune, il travaille au maintien de la relève et s'investit en tant que membre du conseil d'administration de la Fondation de la faune depuis 8 ans. Lucien Gravel est également président de l'Office régional d'habitation.

- Date de nomination au conseil : 22 mars 2017
- Date de fin de mandat : 25 mai 2025
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean



Émilie Girard-Gros-Louis

Membre du conseil
d'administration
Membre du comité exécutif

Émilie Girard-Gros-Louis est membre de la Nation wendat et pratique la chasse, la pêche et le piégeage. Elle détient un diplôme d'études collégiales en technologie forestière, a suivi un microprogramme en aménagement écosystémique des forêts à l'Université Laval, en plus d'un programme court en gestion publique en contexte autochtone à l'École nationale d'administration publique. Elle cumule près de 13 années d'expérience dans le domaine autochtone, principalement en aménagement du territoire et des ressources. Ce sont ses compétences en harmonisation forestière, en protection de la faune et en gestion d'activités traditionnelles, ainsi que sa participation à divers projets fauniques d'envergure qui l'ont menée à son nouveau défi de carrière, celui de directrice de la réserve faunique de Portneuf dans le grand réseau de la Société des établissements de plein air du Québec, poste qu'elle occupe depuis bientôt quatre ans.

- Date de nomination au conseil : 22 novembre 2017
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administratrice non indépendante
- Région de résidence : Capitale-Nationale



Christian Sénéchal

Membre du conseil d'administration
Trésorier
Membre du comité exécutif
Président du comité d'audit

Investi depuis plus de 45 ans dans le domaine de la faune (Club Panache, ZEC Rivière-aux-Rats, Fondation Héritage Faune), Christian a toujours trouvé son ressourcement en pratiquant la chasse et la pêche à chaque occasion qui se présente, et ce, dans le respect de l'environnement et de la possibilité faunique. Il a inculqué à ses deux enfants le goût incroyable des bienfaits de ces activités, ce qui donne lieu régulièrement à des voyages mémorables en famille.

Professionnellement, Christian est CPA depuis 1986 et détient une maîtrise en fiscalité depuis 1990. Il travaille depuis près de 40 ans auprès de dirigeants de petites et moyennes entreprises (PME) comme conseiller d'affaires et est reconnu auprès de la communauté autochtone comme un spécialiste de la fiscalité particulière de cette clientèle et ce avec le cabinet Deloitte et MNP. Maintenant, il profite d'une retraite bien méritée

Christian a un goût particulier pour la cuisine en général, mais surtout pour la préparation de mets à partir des prises de sa chasse ou de sa pêche. Inviter des convives afin de leur faire découvrir les délices de l'art culinaire du gibier et du poisson du Québec est une récompense encore plus grande pour lui et complète dignement l'ensemble de ses activités.

- Date de nomination au conseil : 20 octobre 2010
- Date de fin de mandat : 25 mai 2025
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean



Lynda Beaudin

Membre du conseil
d'administration
Membre du comité d'audit

Lynda Beaudin détient plus de 20 ans d'expérience à titre de cheffe de la direction financière dans divers types d'entreprises. Elle a, entre autres, travaillé pour Deloitte & Touche, Volcano Technologies inc., Alstrom Canada, Areva T&D Canada, Aecom-consultants, Groupe Novatech inc. et Englobe corp.

Lynda agit maintenant à titre de consultante stratégique et administratrice de sociétés. Elle est reconnue pour sa vision stratégique, son sens des affaires et ses aptitudes de négociatrice, et son action est orientée vers l'optimisation des résultats.

Lynda Beaudin est également membre du conseil d'administration et présidente du comité d'audit du Groupe SJM inc. (novembre 2023), membre du conseil d'administration, secrétaire et présidente du comité d'audit de Desjardins du Mont-Bruno ainsi que membre du conseil d'administration d'Avizo et de Mercy Ships.

- Date de nomination au conseil : 21 février 2024
- Date de fin de mandat : 20 février 2028
- Statut : Administratrice indépendante
- Région de résidence : Montérégie



Samuel Bilodeau

Membre du conseil
d'administration

Samuel Bilodeau est un entrepreneur passionné et engagé dans le domaine des ressources naturelles. Il occupe le poste de président-directeur général de Bilodeau Canada, une entreprise dans laquelle il s'implique depuis l'âge de 12 ans. Il est également co-propriétaire de deux pourvoiries. Fort d'un parcours académique solide, Samuel a complété une maîtrise en administration des affaires (MBA), ainsi qu'une formation spécialisée en gestion des ressources naturelles en Norvège. Homme de terrain et de cœur, il s'investit depuis de nombreuses années dans des activités bénévoles, témoignant de son engagement envers sa communauté et la préservation de l'environnement.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Saguenay-Lac-Saint-Jean



Ghassan Brax

Membre du conseil d'administration
Président du comité
de gouvernance et d'éthique

Ghassan Brax est né au Liban en 1978 pendant la guerre civile. En 1989, sa famille se réfugie au Québec grâce au programme de parrainage familial. Ils retourneront au Liban en 1994 après la fin du conflit armé. À 18 ans, il immigré seul au Québec. Dès son arrivée, il s'investit dans diverses organisations. Son engagement est un tremplin qui le mène à une carrière politique au cours de laquelle il occupera plusieurs fonctions.

Après le rapatriement des ressortissants canadiens au Liban en 2006, il décide de devenir bénévole au sein de l'équipe de philanthropie de la Croix-Rouge. Il y poursuivra ensuite son cheminement professionnel. Aujourd'hui, il occupe le poste de directeur adjoint aux relations avec les partenaires. Sa carrière au sein de la Croix-Rouge lui aura permis de contribuer à plusieurs événements marquants, dont l'accueil de réfugiés en 2015.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Montréal



Harold Castonguay

Membre du conseil d'administration
Membre du comité des ressources humaines

Natif de Saint-Pamphile, Harold Castonguay a été initié à la chasse et à la pêche dès son jeune âge. Depuis, cette passion n'a jamais cessé de grandir, si bien qu'il a œuvré comme bénévole à titre d'assistant à la protection de la faune et a été représentant des zecs de la Capitale-Nationale à la Table régionale de la faune. Harold a plus d'une flèche à son arc puisqu'il a également été commissaire à la Commission des ressources naturelles et du territoire, président de Zecs Québec, président de la Zec des Martres et président de la régionale des zecs de la Capitale-Nationale. En dehors de sa passion, il est entrepreneur en chauffage et climatisation depuis une trentaine d'années et également membre du conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec.

- Date de nomination au conseil : 26 mai 2021
- Date de fin de mandat : 25 mai 2025
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Capitale-Nationale



Marjolaine Castonguay

Membre du conseil d'administration

Fondatrice et présidente-directrice générale de PESCA Environnement, Marjolaine Castonguay dirige depuis 32 ans cette équipe de spécialistes en environnement au Québec et dans l'Ouest canadien. Son entreprise de services-conseils en environnement a été l'une des pionnières du développement de l'énergie éolienne au Québec au début des années 2000.

Entourée d'une équipe multidisciplinaire de plus de 50 employés, cette biologiste-entrepreneure se consacre à élaborer les meilleures pratiques d'analyse de l'implantation de projets d'énergie renouvelable et industriels. Elle a dirigé 53 études d'impact et mis au point une approche de communication avec les communautés visant l'acceptabilité sociale. Elle a fondé l'expertise de son équipe sur des valeurs d'excellence, d'intégrité, de confidentialité et de développement durable.

- Date de nomination au conseil : 20 mai 2009
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administratrice indépendante
- Région de résidence : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Jérôme Dupras

Membre du conseil d'administration
Membre du comité des ressources
humaines

Homme aux talents multiples, le professeur Jérôme Dupras possède une feuille de route impressionnante. Bassiste et membre fondateur du groupe Les Cowboys Fringants, passionné de forêt, d'environnement et de musique, il a à cœur la sauvegarde du patrimoine naturel tant sur le plan de la sensibilisation que sur celui du financement de différents projets. Les principaux travaux de recherche qui occupent Jérôme Dupras sont : l'évaluation économique des services écosystémiques, la relation entre les écosystèmes et la production de services écosystémiques de même que la gouvernance et l'aménagement du territoire. Son objectif est de combiner ses analyses économiques et écologiques dans une dimension sociale par un travail sur la gouvernance environnementale dans une perspective de politiques publiques.

Jérôme Dupras est affilié à plusieurs groupes et associations, notamment à l'Association des géographes canadiens (AGC), l'International Society for Ecological Economics (ISEE) et le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ). Il a reçu plusieurs prix, reconnaissances et bourses au cours de sa carrière qui ne fait que débiter.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administrateur indépendant
- Région de résidence : Montréal



Anny Malo

Membre du conseil d'administration

Diplômée de l'UQAR en biologie en 1995, le parcours de vie d'Anny Malo est animé par la passion du vivant depuis le tout début. Elle a occupé plusieurs postes dans son domaine, d'abord comme technicienne en foresterie, puis comme directrice du regroupement des zecs de Lanaudière, comme enseignante en biologie et même comme conseillère de sa municipalité. En 2008, elle fonde son entreprise de consultation en environnement et en aménagement de la faune. Aménagement Bio-Forestier Rivest est maintenant une PME florissante de la région de Lanaudière. La qualité de son équipe est sa fierté.

Son amour de la nature et la rencontre de son conjoint inspirent une deuxième passion, soit la compétition de chiens de traîneau. Ayant osé une formation avec les meilleurs en Alaska comme jeune meneuse de chiens, elle concourt maintenant dans le circuit international de classe moyenne distance en Amérique du Nord. Son équipe canine a atteint les plus hauts niveaux d'excellence et est reconnue comme la meilleure de sa catégorie. Son nouveau rôle d'administratrice au sein de la Fondation de la faune est tout à fait en harmonie avec son cheminement et elle en découvre et apprécie les bienfaits depuis le début de son engagement.

- Date de nomination au conseil : 26 janvier 2022
- Date de fin de mandat : 25 janvier 2026
- Statut : Administratrice indépendante
- Région de résidence : Lanaudière



Christine Mitton

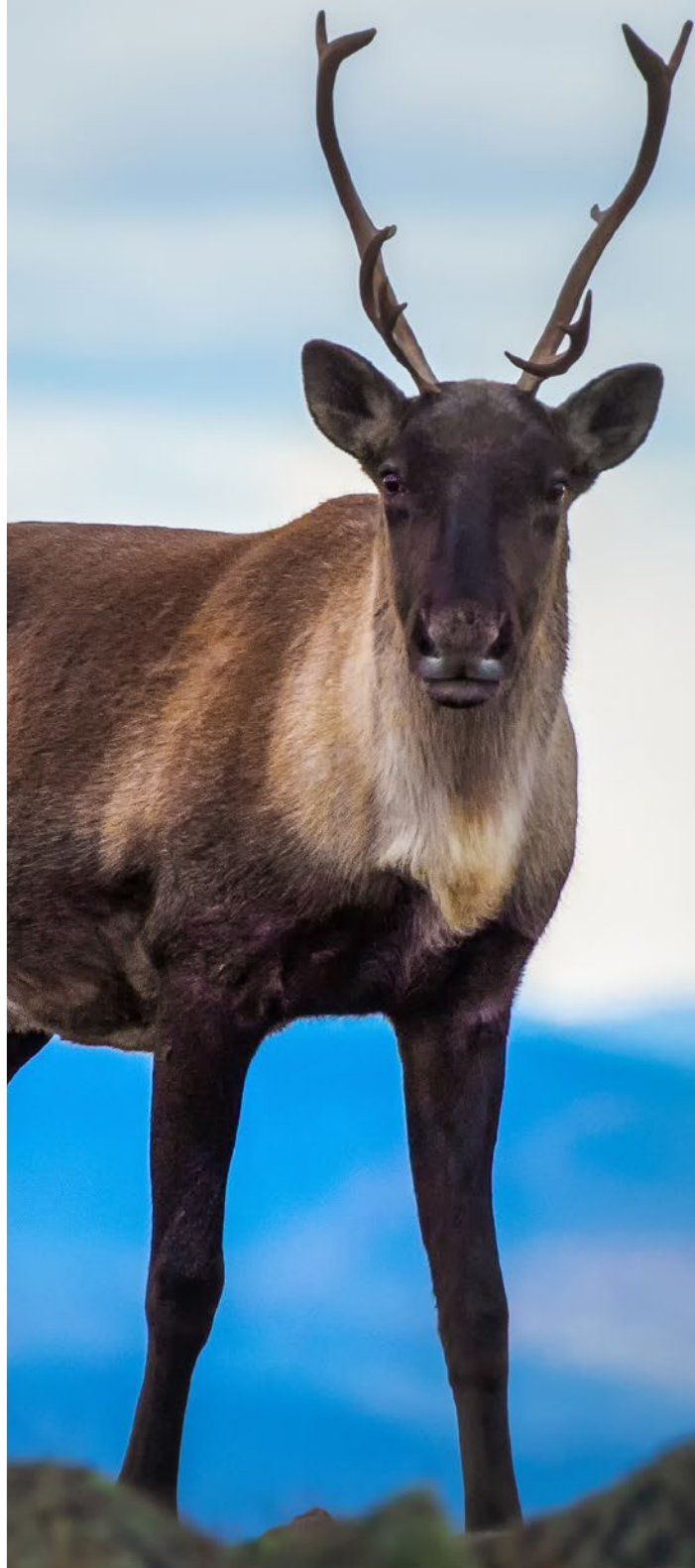
Membre du conseil d'administration
Membre du comité de gouvernance
et d'éthique

Détentrice d'un baccalauréat en communication publique de l'Université de Montréal, Christine Mitton a travaillé à titre d'attachée de presse au début de sa carrière, notamment au Cabinet du premier ministre du Québec de 1994 à 1996. Par la suite, elle a œuvré en tant que directrice des communications pour plusieurs organismes, dont L'équipe Spectra, l'Assemblée nationale, la Fédération des producteurs de porcs du Québec et le Cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Elle a également travaillé en tant que conseillère stratégique au bureau de la présidence de la Commission scolaire de Montréal.

Nul doute que son expertise en gestion et en conseil stratégique, ainsi que son expérience des milieux public, parapublic et privé sont largement mises à contribution dans son poste actuel de cheffe des affaires gouvernementales à la direction générale de la Ville de Laval.

Madame Mitton siège également à titre d'administratrice aux conseils d'administration de la Corporation des Petits Frères et d'École ensemble.

- Date de nomination au conseil : 21 février 2024
- Date de fin de mandat : 20 février 2028
- Statut : Administratrice indépendante
- Région de résidence : Laval





Fonctionnement des comités

Rapport du comité d'audit

Mandat

- Voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation.
- Veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques.
- Réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Fondation.
- Examiner les états financiers et recommander leur approbation au conseil d'administration.

Composition

Présidence : Christian Sénéchal

Membres : Lucien Gravel, Lynda Beaudin

Activités

Ce comité a tenu trois rencontres au cours de l'exercice. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité d'audit a :

- Été informé de l'échéancier de production du rapport d'audit et du rapport annuel ;
- Analysé les projections annuelles soumises par la direction ;
- Recommandé l'approbation des prévisions budgétaires annuelles et pluriannuelles ;
- Pris connaissance des états financiers au 31 mars 2025 ;
- Pris connaissance du rapport sur les résultats de l'audit annuel ;
- Pris connaissance du plan d'audit ;
- Approuvé et recommandé l'adoption du plan des placements ;
- Planifié la réalisation d'un plan de gestion des risques.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mandat

Examiner la structure et la composition du conseil d'administration et de ses comités.

- Assurer l'évaluation de la performance et du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.
- Superviser les questions de gouvernance et d'éthique.

Composition

Présidence : Ghassan Brax

Membres : Christian Bélanger, Christine Mitton

Activités

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu une rencontre au cours du dernier exercice. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité a :

- Effectué le suivi de plan d'action 2024-2025 et préparé le plan d'action pour la prochaine année ;
- Analysé les candidatures visant à combler les postes associés à la fin de mandat de trois membres du conseil d'administration ;
- Fait le rapprochement des candidatures avec le profil de compétences et émis une recommandation.

Comité des ressources humaines

Mandat

- S'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines.
- Élaborer et proposer un profil de compétences et d'expérience pour la nomination du président-directeur général.

Composition

Présidence : Lucien Gravel

Membres : Harold Castonguay, Jérôme Dupras

Activités

Le comité des ressources humaines a tenu deux rencontres au cours du dernier exercice. Dans l’accomplissement de son mandat, le comité a :

- Recommandé un profil de compétences s’appliquant aux membres du conseil d’administration ;
- Recommandé un projet de règlement sur le plan d’effectif ;
- Effectué le suivi de plan d’action 2024-2025 et planifié le plan d’action pour la prochaine année ;
- Validé le projet de révision de la structure organisationnelle ;
- Validé le résultat de l’enquête de mobilisation ;
- Validé le plan de valorisation de la marque employeur ;
- Planifié et validé le contenu du tableau de bord RH.

Relevé des présences des administrateurs

	Conseil d’administration		Comité exécutif	Comité d’audit	Comité de gouvernance et d’éthique	Comité de ressources humaines
Nom	Séance ordinaire	Séance spéciale	Séance ordinaire	Séance ordinaire	Séance ordinaire	Séance ordinaire
<i>Nombre de réunions</i>	3	1	0	3	1	2
Beaudin, Lynda	3/3	0/1	s.o.	3	s.o.	s.o.
Bélanger, Christian	3/3 ^(P)	1/1 ^(P)	s.o.	s.o.	1/1	s.o.
Bilodeau, Samuel	2/3	1/1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Brax, Ghassan	3/3	1/1	s.o.	s.o.	1/1 ^(P)	s.o.
Castonguay, Harold	3/3	1/1	s.o.	s.o.	s.o.	2/2
Castonguay, Marjolaine	2/3	0/1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
D’Amours, Jean-Claude	2/3	1/1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Dupras, Jérôme	2/3	0/1	s.o.	s.o.	s.o.	2/2
Girard-Gros-Louis, Émilie	2/3	1/1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Gravel, Lucien	3/3	1/1	s.o.	2/3	s.o.	1/2 ^(P)
Malo, Anny	3/3	0/1	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Mitton, Christine	2/3	1/1	s.o.	s.o.	1/1	s.o.
Sénéchal, Christian	3/3	1/1	s.o.	3/3 ^(P)	s.o.	s.o.

Légende :

(P) Président(e) du comité ou du conseil d’administration

s. o. Sans objet

Grille de compétence et d’expérience des membres du conseil d’administration

Grille élaborée en vertu des profils de compétences et d’expérience des membres du conseil d’administration de la Fondation de la faune du Québec.

Expérience et compétences	Lynda Beaudin	Christian Bélanger	Samuel Bilodeau	Ghassan Brax	Harold Castonguay	Marjolaine Castonguay	Jean-Claude D'Amours	Jérôme Dupras	Émilie Girard-Gros-Louis	Lucien Gravel	Anny Malo	Christine Mitton	Christian Sénéchal
Affaires autochtones						X			X				X
Affaires gouvernementales		X		X			X			X		X	
Communication/Marketing		X	X	X			X			X		X	
Comptabilité – gestion financière	X	X	X	X			X			X			X
Connaissance des enjeux environnementaux et fauniques des régions			X		X	X	X	X		X	X		X
Droit/Notariat/ Domaine juridique	X												
Environnement et développement durable		X	X	X	X	X		X	X		X	X	
Gestion des risques	X	X	X	X		X				X			X
Gestion organisationnelle	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Gouvernance et éthique	X	X		X	X	X	X		X	X		X	X
Philanthropie				X			X			X		X	
Planification stratégique	X	X	X	X		X	X					X	X
Technologies de l'information													
Autres – préciser													
Régions administratives	Montréal	Capitale-Nationale	Saguenay – Lac-Saint-Jean	Montréal	Capitale-Nationale	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Capitale-Nationale	Estrie	Capitale-Nationale	Saguenay – Lac-Saint-Jean	Lanaudière	Laval	Saguenay – Lac-Saint-Jean

Portrait de la composition du conseil d'administration au 31 mars 2025

Critères	Objectifs	Résultats
Membres en poste	13	13
Mandats échus au 31 décembre 2024		0
Membres qualifiés indépendants	Indépendants minimum 2/3	11
Femmes	Minimum 40 %	38,5%
Jeunes	Minimum 1 d'ici le 31 mai 2025	1
Membre représentatif de la diversité de la société québécoise* (G-1.02, art. 3.7)	1	3

* Membres représentatifs de la diversité = Autochtones + minorités visibles + minorités ethniques + personnes handicapées.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Nom	Rémunération versée pour la participation au CA		Rémunération versée pour la participation aux comités		Avantages versés	Rémunération globale pour 2024-2025
	Présidence	Membre	Présidence	Membre		
Beaudin, Lynda		5 300 \$		1 400 \$		6 700 \$
Bélanger, Christian	10 600 \$			1 400 \$		12 000 \$
Bilodeau, Samuel		5 300 \$				5 300 \$
Brax, Ghassan		5 300 \$	2 100 \$			7 400 \$
Castonguay, Harold		5 300 \$		1 400 \$		6 700 \$
Castonguay, Marjolaine		5 300 \$				5 300 \$
D'Amours, Jean-Claude						
Dupras, Jérôme		5 300 \$		1 400 \$		6 700 \$
Girard-Gros-Louis, Émilie						
Gravel, Lucien		3 238 \$	1 283 \$	855 \$		5 376 \$
Malo, Anny		5 300 \$				5 300 \$
Mitton, Christine		5 300 \$		1 400 \$		6 700 \$
Sénéchal, Christian		5 300 \$	2 100 \$			7 400 \$

Rémunération du dirigeant

Nom et fonction	Rémunération variable			Contribution aux régimes de retraite assumés par la société d'État	Autres avantages versés ou accordés	Rémunération globale pour 2024-2025
	Rémunération de base versée	Rémunération variable annuelle versée	RILT versé			
Jean-Claude D'Amours, président-directeur général	150 777 \$			16 037 \$		150 777 \$

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté, le 25 mars 2021, un nouveau code d'éthique entièrement revu et refondu. Cette révision s'est basée sur les principes les plus stricts et les meilleures pratiques en matière d'éthique. Le Code d'éthique de la Fondation (le « Code ») et les lignes directrices qui orientent son application ont été énoncés à l'intention de l'ensemble des intervenants traitant avec la Fondation, et non seulement pour ses administrateurs.

L'objectif du Code est de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité. La Fondation exige des intervenants qui agissent avec elle qu'ils se conforment aux valeurs de gestion qu'elle s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. Leurs actions doivent de plus être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation.

Aux fins de simplification et d'uniformisation, un seul code d'éthique est en vigueur à la Fondation. Ce document peut être consulté sur le site Web de la Fondation à la section Accès à l'information.

En application des règles du Code, la Fondation n'a eu à traiter aucun cas de manquement ni n'a eu à appliquer aucune sanction. Ainsi, aucun administrateur de la Fondation ne s'est vu révoqué ou suspendu de ses fonctions au cours de l'exercice 2023-2024.

Engagement et valeurs

Engagement

La Fondation s'engage à respecter des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires, tant à l'égard des donateurs, des organisations qui lui confient la gestion de leurs fonds, des bénéficiaires de ses programmes d'aide financière, des membres du personnel, dirigeants et administrateurs, de ses fournisseurs, cocontractants et autres partenaires et collaborateurs, de la communauté au sein de laquelle elle exerce ses activités et du public auquel elle s'adresse.

De manière plus spécifique, la Fondation s'engage à veiller à ce que ses activités :

- respectent les lois et règlements ;
- respectent les documents constitutifs en vertu desquels elle a été constituée, bien que ces documents aient pu être modifiés, de même que les règlements et politiques qu'elle a adoptés et les contrats auxquels elle est partie ;
- poursuivent la mission et les objectifs qu'elle s'est donnée ;
- se réalisent dans le respect des personnes ;
- soient conformes à des normes d'intégrité élevées ;
- répondent à des critères d'excellence supérieurs et qu'en matière de communications internes et externes, elles témoignent de transparence, de vérité et d'exactitude.

Valeurs

Les valeurs de la Fondation sont les principes fondamentaux qui guident ses actions et décisions. Elles inspirent la culture organisationnelle et orientent les comportements.

Le maintien de la biodiversité

Le champ d'action de la Fondation couvre toutes les espèces fauniques indigènes du Québec. La protection d'écosystèmes importants pour la faune et les interventions pour aider des espèces dont la situation est jugée préoccupante sont au cœur de ses préoccupations.

Le développement durable des collectivités

Dans ses interventions pour la faune, la Fondation cherche à produire des effets à long terme. Elle porte une attention particulière aux projets qui visent à conserver ou à accroître les habitats des espèces fauniques qui soutiennent une activité économique et contribuent ainsi au développement des communautés locales.

Le partenariat

La Fondation ne peut intervenir seule sur l'ensemble du territoire québécois. Au fil des ans, l'établissement de partenariats est devenu un élément déterminant de son action. Sur le plan faunique, cela s'est traduit par la mobilisation de différents acteurs locaux pour la réalisation de projets fauniques. Sur le plan financier, la Fondation favorise le maillage entre ses partenaires et des projets sur le terrain.

La rigueur et l'équité

La Fondation traite annuellement plusieurs centaines de demandes d'aide financière relatives à des interventions très diversifiées. Soucieuse de prendre les meilleures décisions pour maximiser les résultats de ses investissements, elle s'assure que ces demandes soient traitées avec la plus grande rigueur et que les décisions prises sont équitables.

Objectif

Le Code édicte des mesures et des règles de conduite, mais non exhaustives, pour favoriser et appuyer, au sein de la Fondation et dans les relations que celle-ci entretient avec les personnes qui la composent ou avec qui elle traite, une véritable culture d'intégrité et le respect de ses valeurs et engagements.

Définitions et champ d'application

« Intervenant » : s'entend des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs de la Fondation aux fins d'application du Code.

Le Code s'applique à tous les administrateurs, les membres de comités et les dirigeants en tout temps et en tout lieu lors de l'exercice de leurs fonctions pour la Fondation, qu'il s'agisse d'activités à caractère professionnel ou social, et certaines dispositions s'étendent même à la fin de leurs fonctions.

La Fondation exige de chaque intervenant qu'il prenne tous les moyens raisonnables afin de respecter les dispositions et intentions du Code et d'en favoriser le respect par les autres intervenants.

La Fondation s'attend à ce que chacun des membres du personnel, des dirigeants et des administrateurs adhère à ses valeurs, en faisant siens ses engagements, et les appuie dans l'exercice de ses fonctions pour le compte, directement ou indirectement, de l'organisation.

Le Code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées par une loi, un règlement ou un code de déontologie professionnel.

En cas de divergence entre les règles, les plus exigeantes s'appliquent.

Attentes à l'égard d'autres personnes

La Fondation s'attend à ce que chacun des bénévoles, des mandataires, des fournisseurs, des cocontractants, des bénéficiaires de programme d'aide financière et d'autres partenaires et collaborateurs respectent ses valeurs et ses engagements, favorisent le respect du Code par son personnel, ses dirigeants et ses administrateurs et les respectent eux-mêmes, dans toute la mesure applicable, lorsqu'ils agissent au nom de la Fondation ou pour leur compte, ou lorsqu'ils bénéficient d'aide financière provenant de ses programmes.

Lien d'emploi ou d'affaires conditionnel

L'établissement et la continuation des liens d'emploi ou d'affaires avec la Fondation sont conditionnels au respect du Code.

Devoirs généraux

Devoirs

- L'intervenant agit avec intégrité, dignité et bonne foi en toutes circonstances.
- L'intervenant respecte la loi et en promeut le respect par les autres.

- L'intervenant agit avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve en pareilles circonstances une personne prudente.
- L'intervenant consacre aux activités et tâches qui lui ont été confiées par la Fondation le temps, les efforts et l'attention requis par sa charge, sa fonction ou le contrat le liant à l'organisation, et ce, en utilisant pleinement ses talents, ses expériences et ses connaissances.
- L'intervenant respecte les autres personnes et transige en toutes circonstances de manière équitable avec les membres de la Fondation, les bénévoles, les bénéficiaires de ses programmes d'aide financière, les donateurs, les donateurs potentiels, les mandataires, les fournisseurs, les cocontractants, les autres partenaires et collaborateurs et les autres organismes qui sollicitent des fonds de même qu'avec tous les autres intervenants.
- L'intervenant respecte l'environnement et les collectivités dans lesquels il œuvre pour le compte de la Fondation.
- L'intervenant use avec soin des biens de la Fondation, utilise ces biens exclusivement aux fins légitimes requises pour l'exercice de ses activités pour le compte de l'organisation et lui rend compte de toute utilisation qu'il en fait lorsque cela lui est requis.

Propriété intellectuelle

L'intervenant reconnaît et respecte le droit de propriété et d'utilisation exclusif de la Fondation de tous les fruits et résultats obtenus dans l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de l'organisation ou de tous les produits récoltés à l'occasion de cet exercice.

Ces fruits et résultats comprennent notamment les conclusions et données d'une découverte, d'une invention, d'une idée, d'un processus, d'une méthode et de toute façon de les améliorer ou de les utiliser. L'intervenant doit notamment, si requis par la Fondation, signer tout document de cession ou de reconnaissance et poser tout geste ayant pour but de fournir à la Fondation un titre et des droits clairs et opposables à tout tiers à l'égard de ces fruits et résultats. De plus, il ne doit utiliser ces fruits et résultats que pour les fins expressément autorisées par la Fondation.

Information confidentielle

L'intervenant respecte et prend les moyens raisonnables pour faire respecter par toute personne qui coopère avec lui la confidentialité de l'information portée à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions ou de sa charge à la Fondation.

Il ne peut notamment utiliser, à son avantage ou au bénéfice d'un tiers, une information confidentielle ou une occasion d'affaires de la Fondation. L'expression « information confidentielle » signifie, dans le cadre et aux fins du Code, tout document ou renseignement portant sur la Fondation, ses éléments d'actif, ses projets ou contrats ou tout autre aspect concernant celle-ci recueilli par l'intervenant ou dont il prend connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions pour l'organisation ou à l'occasion de sa relation avec elle ou pour un autre intervenant qui n'est pas connu du public.

L'intervenant traite les données financières relatives à la Fondation, à ses biens, à ses activités, à ses droits et à ses obligations de manière complète, juste, exacte et conforme à la Loi et aux principes, aux normes et aux règles applicables, de même qu'aux obligations assumées envers les donateurs et aux organisations qui ont confié des fonds à sa gestion, le cas échéant. Cet énoncé s'étend aux politiques de l'organisation, et ce, tant dans la compilation de telles données que dans la confection des rapports qui les utilisent et leur divulgation.

À moins d'être expressément autorisé par les autorités compétentes de la Fondation, l'intervenant s'abstient de faire quelque déclaration ou intervention publique, ou à un représentant des médias, relativement à la Fondation, à ses activités ou à un autre intervenant.

L'intervenant fait preuve de discrétion et de réserve dans l'expression publique de ses opinions, notamment dans les médias sociaux, sur des questions liées à son mandat.

L'intervenant respecte toutes les politiques et les procédures adoptées par la Fondation qui lui sont applicables.

Conflit d'intérêts

L'intervenant agit dans l'intérêt de la Fondation et évite toute situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, entre l'intérêt de la Fondation, d'une part, et son intérêt personnel ou celui d'un tiers, d'autre part.

Le conflit d'intérêts est lié aux situations où l'intervenant a un intérêt personnel suffisant pour que celui-ci l'emporte, ou risque de l'emporter, sur l'intérêt de la Fondation.

Il suffit, pour qu'il y ait conflit d'intérêts, qu'il existe une situation de conflit potentiel, une possibilité réelle que l'intérêt personnel, qu'il soit pécuniaire ou moral, soit préféré à l'intérêt de la Fondation. Il n'est donc pas nécessaire que l'intervenant ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait enfreint les intérêts de la Fondation. Le risque que cela se produise est suffisant puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité et la réputation de la Fondation.

L'intervenant doit divulguer sans délai et par écrit à l'autorité compétente toute situation de conflit d'intérêts, d'apparence de conflit d'intérêts ou encore toute situation où il se croit susceptible d'être en conflit d'intérêts afin que soient déterminées les mesures qui seront prises à cet égard. Il doit également respecter les directives de protection qui pourront être formulées à ce propos.



Québec
couleur nature,
Jacinthe Chenard

L'intervenant remplit annuellement la déclaration d'intérêts dans la forme prescrite par la Fondation, telle qu'elle est présentée à l'annexe 1, et la remet au secrétaire général de la Fondation.

L'intervenant évite toute situation, toute activité et tout comportement en dehors de l'exercice de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation qui puisse nuire à ses fonctions ou à ses activités pour le compte de l'organisation, empêcher ou enfreindre le respect des codes ou encore ternir l'image de cette dernière ou d'un intervenant.

L'intervenant ne peut accepter ou convenir d'accepter un cadeau, un privilège ou une faveur d'une personne :

- qui est susceptible de le placer en situation de conflit ou d'apparence de conflit d'intérêts, ou encore d'influer en faveur d'une personne quant à une décision qu'il est appelé à prendre dans l'exercice de ses activités pour le compte de la Fondation ;
- qui excède les usages et coutumes ; ou
- qui est proscrit par les politiques de la Fondation, le cas échéant.

L'intervenant ne peut, directement ou indirectement, offrir, solliciter ou accepter un don, un cadeau, une faveur, une marque d'hospitalité ou un avantage indu pour lui-même ou un tiers.

Mise en application

Pour assurer le respect et la mise en œuvre de la politique sont désignés à titre d'autorité compétente :

- le président-directeur général, à l'égard des membres du personnel de la Fondation ;
- le secrétaire général associé, responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif, à l'égard du président du conseil d'administration, des administrateurs, du président-directeur général de la Fondation ainsi qu'à l'égard des présidents de comités.

L'autorité compétente informe par écrit la personne visée de la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, des manquements reprochés, des mesures qui peuvent être prises, de son droit de fournir ses observations dans les sept jours et de la possibilité d'être entendue.

Sur conclusion que la personne visée a contrevenu à une loi, à un règlement ou à la présente politique, l'autorité compétente impose une sanction proportionnelle à la faute commise et reconnue, pouvant aller d'un avis verbal ou écrit à la suspension ou même au congédiement.

Toute sanction imposée doit être communiquée par écrit et motivée.

Lors de son entrée en fonction, tout intervenant doit prendre connaissance du Code d'éthique, s'engager à le respecter en signant le formulaire à cet effet et en remplissant la déclaration d'intérêts. Le comité de gouvernance et d'éthique s'assure du renouvellement de cet engagement annuellement.

Le Code ne remplace ni ne modifie de quelque façon la Loi. L'intervenant doit prendre les mesures raisonnables pour la connaître et la respecter. La Fondation peut adopter des règles, des politiques, des instructions ou des codes plus précis pour préciser, clarifier, compléter ou appliquer les règles énoncées dans le Code.

Obligation de dénonciation

L'intervenant doit dénoncer à l'autorité compétente toute situation dont il a connaissance personnellement et lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'elle constitue ou pourrait constituer :

- une violation importante d'une règle de droit ayant pour objet la protection des membres et qui n'a pas été corrigée en temps utile, y compris toute divulgation inexacte d'un fait important, toute omission d'un fait important devant être divulgué et toute divulgation d'une information trompeuse ;
- une violation de toute autre règle de droit qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ;
- une violation du Code, importante ou mineure, qui n'a pas été corrigée en temps utile et qui est susceptible d'entraîner des conséquences sérieuses pour la Fondation ; ou
- une pratique douteuse.

Dans tous les cas où les circonstances le permettent, et dans la mesure de ses compétences et de son

autorité, l'intervenant doit, avant de procéder à cette divulgation, prendre les moyens raisonnables pour porter à la connaissance de la personne ou des personnes impliquées dans la violation réelle ou potentielle ou dans la pratique douteuse, et l'aider ou les aider à corriger la situation dans la mesure où elle peut l'être en temps utile.

Procédure de divulgation ou de dénonciation

L'intervenant qui s'interroge sur l'interprétation qui doit être donnée à une disposition du Code ou à quelque règle, politique, instruction ou autre norme de la Fondation, ou quant à leur application, doit consulter son supérieur immédiat avant de poser quelque geste ou de prendre quelque mesure que ce soit.

Toute personne qui désire procéder à une divulgation ou à une dénonciation en conformité avec le Code peut le faire en suivant les étapes décrites ci-dessous, de façon confidentielle et anonyme ou non, au choix de cette personne, à l'attention de l'autorité compétente telle qu'elle est désignée à la section « Mise en application ».

Les renseignements et les documents suivants devraient être fournis lorsque les circonstances et le moyen de communication utilisé le permettent :

- une description détaillée de la violation ou de la pratique douteuse ;
- l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation ou pratique douteuse ;
- la période durant laquelle cette violation ou pratique douteuse est survenue ;
- les démarches effectuées pour corriger cette violation ou pratique douteuse entreprises à la connaissance de l'intervenant ;
- une copie de tout document appuyant les faits divulgués ou faisant état des faits divulgués.

L'autorité compétente doit agir avec prudence et prendre tous les moyens raisonnables pour respecter la confidentialité et l'anonymat de l'auteur de la divulgation, si l'auteur s'est identifié ou a laissé des indices pouvant conduire à son identification, et ne pas tenter d'identifier l'auteur qui ne s'est pas identifié.

L'autorité compétente doit procéder à une enquête sur le contenu de toute divulgation qu'elle juge sérieuse et prendre les mesures raisonnables disponibles pour

corriger la violation ou la pratique douteuse de même que les effets de cette violation ou pratique, et éviter la répétition et sanctionner le contrevenant, le cas échéant.

Déclaration frivole

L'intervenant doit éviter toute divulgation frivole ou malicieuse, ou qui relate des faits ou circonstances qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne vise qu'à favoriser son intérêt personnel.

Procédure particulière relative à la gestion des conflits d'intérêts au conseil d'administration

Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration comporte l'existence d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, visant un administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le président-directeur général, le secrétaire général :

- informe le conseil d'administration ou le comité concerné de la situation ;
- donne instruction à la personne ciblée par le conflit d'intérêts de respecter les termes de l'article 12.2 ;
- omet de transmettre à la personne ciblée par le conflit d'intérêts les informations liées audit conflit ;
- consigne au procès-verbal de la réunion ou de l'assemblée le retrait de la personne de la réunion et son abstention à participer aux délibérations ainsi qu'au vote éventuel en raison de ses intérêts, le cas échéant ;
- supprime dans le procès-verbal les passages traitant de la situation de conflit d'intérêts avant de le transmettre à la personne ciblée par le conflit.

L'administrateur, le dirigeant du conseil d'administration ou le directeur général en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit s'abstenir de participer ou de mettre fin à toute participation aux discussions, aux délibérations, aux votes, aux décisions ou aux avis sur toute question liée audit conflit. Le cas échéant, il se retirera de la réunion ou de l'assemblée le temps de la délibération ou de la prise de décision.

En tout temps ou lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration ou d'un comité soulève une situation de conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, concernant un

administrateur, un dirigeant du conseil d'administration ou le président-directeur général, ce dernier doit en aviser le secrétaire général, qui applique les dispositions ci-dessus chaque fois que ce sujet revient à l'ordre du jour d'une réunion.

Période d'application

Tous les droits et devoirs de l'intervenant s'appliquent à lui et le régissent tant et aussi longtemps qu'il exerce des fonctions ou des activités pour le compte de la Fondation.

Les devoirs et les obligations énoncés ci-dessus continuent de s'appliquer à l'intervenant après la cessation de ses fonctions ou de ses activités pour le compte de la Fondation et survivent à la terminaison de ses liens avec l'organisation.

Sanctions

Toute personne qui contrevient au Code est passible d'une sanction pouvant aller d'un avis verbal ou écrit à la suspension ou même au congédiement, ou encore à la terminaison de ses liens avec la Fondation, le tout compte tenu de l'importance relative de la violation du Code.

La Fondation peut également prendre toute autre mesure qu'elle juge appropriée pour sanctionner la violation ou la pratique douteuse, en prévenir la répétition ou être indemnisée pour les dommages subis.

Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être imposées à l'administrateur : la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation de son mandat, en conformité avec le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (M-30, R.1, art 41).

L'administrateur peut également être contraint de rembourser ou de remettre à l'ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à la Fondation toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité, ou avantage reçu en contravention du Code d'éthique qui lui est applicable.

L'administrateur doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit d'intérêts l'Ordre ou le public et son intérêt personnel ou celui d'une

personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un parent, une personne vivant sous son toit ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

Protection

Ni la Fondation ni les intervenants ne doivent permettre que des mesures de représailles ou de harcèlement soient prises ou utilisées contre un intervenant qui a procédé à une dénonciation conformément au Code ou à quelque politique de la Fondation, et ce, en raison de cette dénonciation.

La Fondation peut imposer des sanctions à tout intervenant qui fait une dénonciation frivole ou malicieuse, ou qui invoque des faits qu'il sait être faux ou inexacts, ou qui ne visent qu'à favoriser son intérêt personnel.

Entrée en vigueur

Le Code entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration de la Fondation et lie un intervenant dès que ce code est publié sur le site Internet de la Fondation ou que l'intervenant est informé de son existence et de l'endroit où le consulter, ou qu'un exemplaire, papier ou électronique, lui est fourni.

Toute modification au Code est soumise aux mêmes conditions d'entrée en vigueur et de communication.

Surveillance et dérogation

Le conseil d'administration de la Fondation a la responsabilité de veiller au respect du Code. Il est le seul autorisé à consentir aux administrateurs, aux dirigeants ou aux membres du personnel, le cas échéant, des dérogations au Code. Le conseil d'administration peut déléguer en tout ou en partie cette responsabilité au Comité de gouvernance et d'éthique.

Adoption et mise en œuvre

Lors de son entrée en fonction, tout intervenant doit prendre connaissance du Code et s'engager à le respecter en signant le *Formulaire d'engagement à respecter le Code d'éthique*. Cet engagement est renouvelé annuellement.



Le personnel au 31 mars 2025

Jean-Claude D'Amours

Président-directeur général

Annabelle Avery

Conseillère stratégique en développement

Aimie Baribeau

Gestionnaire de programmes

Élodie Barrette

Coordonnatrice aux communications

Christine Bélanger

Gestionnaire principale,
protection et acquisition

Mylène Bergeron

Directrice des communications
et de la collecte de fonds

Lauren Beutler

Adjointe au programme Pêche en herbe

Maxime Brien

Directeur des programmes

Marianne Bisson

Adjointe aux communications
et à la collecte de fonds

Meggie Cayer

Technicienne en administration

Amélie Collard

Gestionnaire de programmes

Nancy Cloutier

Directrice des affaires administratives
et secrétaire générale

Andrée Delisle

Adjointe aux communications
et à la collecte de fonds

Maryse Dion

Technicienne juridique

Raphaël Dubé

Gestionnaire principal,
aménagement et restauration

Jeanne Dudemaine

Gestionnaire de programmes

Annie Forest

Adjointe administrative principale

Pascal Nassif

Coordonnateur des ressources informatiques

Maxime Ouellet

Agent aux communications

Chantale Parent

Adjointe de direction

Jean-Philippe Paul

Coordonnateur des activités
de collecte de fonds

Marjorie Petraccone

Adjointe aux programmes

Sonia Rabé

Adjointe aux programmes

Alexandre Rasiulis

Gestionnaire de programmes

Victor Rémy

Contrôleur financier

Daniel Théberge

Analyste comptable et en gestion contractuelle

Isabelle Thibault

Gestionnaire de programmes

Jean-Éric Turcotte

Gestionnaire de programmes

Mylène Vallée

Gestionnaire de programmes



Partenaires de la Fondation

LES PARRAINS FONDATEURS

Hydro-Québec

Mouvement des caisses Desjardins du Québec

Rio Tinto

LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Société des établissements de plein air du Québec

Société du Plan Nord

LES PARTENAIRES CORPORATIFS

100 000 \$ et plus cumulativement

Bateaux Princeraft

Bombardier produits récréatifs

Boralex

Caisse Desjardins de l'Administration et des Services publics

Communauté métropolitaine de Québec

Dumas, Réjean

Fondation Hewitt

Fondation Molson

Habitat faunique Canada

RBC Fondation (Banque Royale du Canada)

Société Canadian Tire

Société canadienne pour la conservation de la nature

De 25 000 \$ à 99 999 \$

Agence Gravel

Alumacraft Canada

Association de protection de la rivière Moisie

Croisières AML

Desgranges, Jean-Luc (succession)

Fédération du saumon atlantique

Hôtel Château Laurier Québec

Jones, Richard Allan

Magasin Latulippe

Mines Agnico Eagle Itée

Regroupement Québécoiseaux

Réserve faunique Duchénier

Rousseau Collections Timbres et Monnaies à la Baie d'Hudson

Seigneurie du Triton (La)

Société de gestion des rivières du Grand Gaspé

Suzuki Canada

Telus Québec (FD)

Union des producteurs agricoles

Viger, Pierre

Vortex Canada

Yamaha moteur du Canada Itée

LÉGENDE :

FD : don à un fonds spécifique



Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation peut compter sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur de la faune et de ses habitats. En 2024-2025, ces souscripteurs comprenaient :

- plus de 1200 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec dont une partie du coût d'achat a été versée à la Fondation ;
- des donateurs individuels et d'entreprise, des participants aux activités de financement de la Fondation et des commanditaires de ces activités.

Les artistes associés au Programme du timbre de la Fondation depuis 1988

Caron, Ghislain
D'Angelo, Claudio
Daumas, Jean-Charles
Gagné, Daniel
Gérard, Robert
Girard, Pierre
Grenier, Daniel

Grondin, Jean-Luc
Labelle, Daniel
Lamarche, Michel
Leduc, Pierre
Montpetit, Raphaël
Monge, Jean-Baptiste
Nault, France

Pépin, Patricia
Riopelle, Jean-Paul
Roy, Clodin
Thivierge, Claude
Tremblay, Claire
Wolput, Patrice

Présidents d'honneur et animateurs de la soirée-bénéfice annuelle :

Angers, Frédéric
Archambault, Sylvie
Bergeron, Normand
Bosum, Abel
Brière, Denis
Bussi res, Pascale
Drouin, Richard
Dubuc, Alain
Ducharme, Fran ois
Fortin, Bernard

Fortin, Guy
Godin, Patrick
Groleau, Marcel
Hudon, Alexis
Imbleau, Martin
Jones, Richard Allan
L' cuyer, Patrice
Lapar , Louise
Lepage, Gaston
Levasseur, Martine

Lorrain, Sophie
Marcoux, R mi
Monahan, Pierre
Pellerin, Laurent
Pichette, Patrick
Prud'Homme, Jacques
Robitaille, Pierre
Scherkus, Ebe
Simard, Jean
Stefanov, Mihaela
Tolgyesi, Dan





FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	43
Rapport de l'auditeur indépendant	44
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	46
État de la situation financière	47
État des flux de trésorerie	49
Notes complémentaires	50
1 Constitution, fonctions et financement	50
2 Principales méthodes comptables	50
3 Collectes de fonds et autres contributions	53
4 Charges	54
5 Virements interfonds	56
6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	57
7 Placements	57
8 Créances	58
9 Immobilisations	58
10 Charges à payer et frais courus	59
11 Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance	59
12 Marge de crédit bancaire	60
13 Droits contractuels	60
14 Dépôts – projets fauniques	60
15 Obligations contractuelles et affectations à des projets fauniques	61
16 Opérations entre apparentés	63
17 Avantages sociaux futurs	63
18 Instruments financiers	64

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Claude D'Amours".

Jean-Claude D'Amours

Québec, le 15 juillet 2025



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la faune du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments

probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

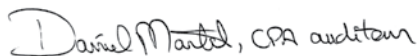
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 15 juillet 2025

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédiés		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	5 120 396 \$	4 895 142 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 120 396 \$	4 895 142 \$
Collectes de fonds (note 3)	724 310	788 911	-	-	-	-	724 310	788 911
Autres contributions (note 3)	9 309 588	7 953 263	10 106	9 343	329 969	4 274 408	9 649 663	12 237 014
Intérêts	972 627	736 214	-	-	-	-	972 627	736 214
	<u>16 126 921</u>	<u>14 373 530</u>	<u>10 106</u>	<u>9 343</u>	<u>329 969</u>	<u>4 274 408</u>	<u>16 466 996</u>	<u>18 657 281</u>
CHARGES (note 4)								
Coûts des projets fauniques	13 568 864	12 392 230	59 333	31 562	1 005 003	1 564 758	14 633 200	13 988 550
Remboursement de contributions gouvernementales et municipales	-	-	-	-	260 185	-	260 185	-
Frais de collectes de fonds	648 471	541 439	-	-	-	-	648 471	541 439
Frais de communications	497 778	280 963	-	-	-	-	497 778	280 963
Frais d'administration	1 369 894	1 111 133	-	-	-	-	1 369 894	1 111 133
	<u>16 085 007</u>	<u>14 325 765</u>	<u>59 333</u>	<u>31 562</u>	<u>1 265 188</u>	<u>1 564 758</u>	<u>17 409 528</u>	<u>15 922 085</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	41 914	47 765	(49 227)	(22 219)	(935 219)	2 709 650	(942 532)	2 735 196
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 469 516	2 536 076	186 420	194 314	12 677 410	9 867 760	15 333 346	12 598 150
Virements interfonds (note 5)	(162 096)	(114 325)	162 096	14 325	-	100 000	-	-
	<u>2 349 334 \$</u>	<u>2 469 516 \$</u>	<u>299 289 \$</u>	<u>186 420 \$</u>	<u>11 742 191 \$</u>	<u>12 677 410 \$</u>	<u>14 390 814 \$</u>	<u>15 333 346 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2025

	2025			2024
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	9 256 539 \$	25 119 \$	- \$	9 281 658 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 7)	7 831 813	-	-	7 831 813
Créances (note 8)	1 375 239	-	-	1 375 239
Intérêts courus	219 872	-	-	219 872
Stocks	-	-	-	-
Avances interfonds, sans intérêts, ni modalités d'encaissement ^(a)	-	-	11 742 191	-
Charges payées d'avance	77 965	5 080	-	83 045
	18 761 428	30 199	11 742 191	18 791 627
Placements (note 7)	7 562 943	-	-	7 562 943
Immobilisations (note 9)	334 486	269 090	-	603 576
	<u>26 658 857 \$</u>	<u>299 289 \$</u>	<u>11 742 191 \$</u>	<u>26 958 146 \$</u>
				<u>33 935 567 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)
AU 31 MARS 2025

	2025			2024
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 10)	1 428 106 \$	- \$	- \$	1 428 106 \$
Dus interfonds, sans intérêts, ni modalités de remboursement ^(a)	11 742 191	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	11 072 782	-	-	11 072 782
	24 243 079	-	-	12 500 888
Provision pour allocation de transition	66 444	-	-	66 444
	24 309 523	-	-	12 567 332
SOLDES DE FONDS				
Investis en immobilisations	334 486	269 090	-	603 576
Affectations à des projets fauniques				
Solde engagé (note 15)	2 014 848	-	4 688 607	6 703 455
Solde d'affectation externe	-	-	7 053 584	7 053 584
Solde disponible	-	30 199	-	30 199
	2 349 334	299 289	11 742 191	14 390 814
	26 658 857 \$	299 289 \$	11 742 191 \$	26 958 146 \$
				33 935 567 \$

(a) Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne "Total" puisqu'ils s'éliminent

DROITS CONTRACTUELS (note 13)

DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 14)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 Christian Bélanger, président du conseil


 Christian Sénéchal, trésorier

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	2025				2024
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Entrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	5 796 325 \$	3 369 \$	311 683 \$	6 111 377 \$	7 086 731 \$
Contributions gouvernementales et municipales	4 911 151	8 314	18 286	4 937 751	9 267 366
Intérêts reçus	727 303	-	-	727 303	544 194
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(14 305 554)	(6 000)	(1 005 003)	(15 316 557)	(10 732 990)
Remboursement de contributions gouvernementales et municipales	-	-	(260 185)	(260 185)	-
Dépenses et traitements versés	(4 316 441)	(40 930)	-	(4 357 371)	(3 224 717)
Intérêts versés	(21 847)	-	-	(21 847)	(22 263)
(Sorties) entrées de fonds nettes	(7 209 063)	(35 247)	(935 219)	(8 179 529)	2 918 321
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(1 743 233)	-	-	(1 743 233)	(6 121 906)
Dispositions de placements	2 526 017	-	-	2 526 017	2 254 712
Entrées (sorties) de fonds nettes	782 784	-	-	782 784	(3 867 194)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(79 344)	(114 350)	-	(193 694)	(37 940)
Sorties de fonds nettes	(79 344)	(114 350)	-	(193 694)	(37 940)
(Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 505 623)	(149 597)	(935 219)	(7 590 439)	(986 813)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	16 859 477	12 620	-	16 872 097	17 858 910
Ajustement interfonds	(1 097 315)	162 096	935 219	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 6)	9 256 539 \$	25 119 \$	- \$	9 281 658 \$	16 872 097 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* (LRC (1985), ch.1 (5e suppl.)) et en vertu de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus, et versée à la Fondation par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Les fonds dédiés représentent les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ces fonds constituent donc des fonds affectés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et aux fonds dédiés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général. Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produit au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs

Les revenus de contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque la Fondation a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les comptes d'épargne avantage entreprise, le compte d'épargne placement, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évaluées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendues ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties. Ces œuvres d'art ne sont pas disponibles à la vente et sont conservées dans les locaux de la Fondation.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

Améliorations locatives

Les améliorations locatives des locaux de la Fondation sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 10 %.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Aménagements de terrain

Les aménagements de terrain sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 10 %.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Les opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2025				2024	
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédiés		
Gouvernements et municipalités	999 \$	8 969 907 \$	6 737 \$	18 286 \$	8 995 929 \$	11 381 278 \$
Entreprises	167 709	-	-	42 860	210 569	324 293
Particuliers	513 364	-	-	1 394	514 758	552 873
Fondations et OSBL	42 238	339 681	3 369	267 429	652 717	767 481
	724 310 \$	9 309 588 \$	10 106 \$	329 969 \$	10 373 973 \$	13 025 925 \$

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2025	2024
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	11 102 790 \$	10 071 594 \$
Projets relatifs aux partenariats fauniques	82 368	57 250
Projets relatifs à la pêche et à la relève	599 330	661 518
Traitements et avantages sociaux	1 424 096	1 206 630
Honoraires professionnels	213 524	256 795
Publicité et promotion	61 280	66 102
Impression et fournitures	39 160	28 703
Déplacements	16 185	14 793
Réunions, congrès et perfectionnement	15 607	8 877
Amortissement des immobilisations	14 392	19 718
Autres	132	250
	<u>13 568 864 \$</u>	<u>12 392 230 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	242 911 \$	203 080 \$
Honoraires professionnels	123 184	83 599
Publicité et promotion	105 542	113 307
Achat de biens	65 140	56 449
Impression et fournitures	38 829	29 224
Repas / Événements-bénéfice	34 547	27 162
Déplacements	6 997	3 773
Réunions, congrès et perfectionnement	3 133	61
Amortissement des immobilisations	2 846	2 140
Commissions et redevances	-	175
Autres	25 342	22 469
	<u>648 471 \$</u>	<u>541 439 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

4. CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (suite)

	2025	2024
Frais de communications		
Traitements et avantages sociaux	191 444 \$	117 716 \$
Publicité et promotion	183 874	33 622
Honoraires professionnels	93 886	78 557
Impression et fournitures	9 285	22 095
Événements bénéfiques	4 800	-
Réunions, congrès et perfectionnement	4 695	13 833
Amortissement des immobilisations	2 629	5 562
Déplacements	1 511	1 130
Autres	5 654	8 448
	<u>497 778 \$</u>	<u>280 963 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	996 746 \$	786 723 \$
Loyer	149 023	141 646
Honoraires professionnels	143 345	111 819
Impression et fournitures	32 391	26 346
Réunions, congrès et perfectionnement	13 680	5 773
Déplacements	11 882	10 228
Amortissement des immobilisations	11 537	13 969
Publicité et promotion	3 340	4 371
Autres	7 950	10 258
	<u>1 369 894 \$</u>	<u>1 111 133 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

4. CHARGES (suite)

FONDS DES IMMOBILISATIONS

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2025	2024
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	6 000 \$	- \$
Frais indirects :		
Publicité et promotion	13 474 \$	12 458 \$
Gestion de terrains	27 295	16 951
Amortissement des immobilisations	12 560	2 149
Autres	4	4
	<u>59 333 \$</u>	<u>31 562 \$</u>

FONDS DÉDIÉS

	2025	2024
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	1 005 003 \$	1 564 758 \$
Remboursement de contributions gouvernementales et municipales	260 185	-
	<u>1 265 188 \$</u>	<u>1 564 758 \$</u>

5. VIREMENTS INTERFONDS

Au 31 mars 2025, le montant de 162 096 \$ (2024 : 114 325 \$) n'inclut pas de virement du fonds général aux fonds dédiés (2024 : 100 000 \$). Il inclut cependant un montant de 162 096 \$ (2024 : 14 325 \$), ce dernier représente les virements en espèce d'un fonds à l'autre.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2025, les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes d'épargne avantage entreprise et d'un compte d'épargne placement. Ces deux types de comptes sont à taux variables, sans date d'échéance et rachetables en tout ou en partie à tout moment. Les intérêts sont calculés chaque jour sur le solde de clôture et versés mensuellement au compte. Au 31 mars 2025, les comptes d'épargne portaient un taux d'intérêt de 2,59 % (2024 : 3,49 %).

	2025		2024
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Total
			Total
Encaisse	- \$	25 119 \$	25 119 \$
Découvert bancaire	(451 261)	-	(451 261)
Comptes d'épargne avantage entreprise	5 521 906	-	5 521 906
Compte d'épargne placement	4 185 894	-	4 185 894
	9 256 539 \$	25 119 \$	9 281 658 \$
			16 872 097 \$

7. PLACEMENTS

	2025	2024
Dépôts à terme , dont les taux nominaux varient de 0,90 % à 5,90 % (2024 : 0,90 % à 5,90 %), échéant entre le 11 juillet 2025 et le 21 février 2028 (2024 : 11 juillet 2024 au 19 février 2026) (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	8 686 741 \$	9 387 575 \$
Certificats de placements garantis , dont les taux nominaux varient de 1,58 % à 5,20 % (2024 : 1,58 % à 5,20 %), échéant entre le 13 mai 2025 et le 22 janvier 2030 (2024 : 10 juin 2024 au 5 février 2029) (valeur de marché de 2 075 525 \$; 2024 : 1 894 770 \$)	2 039 000	1 864 000
Obligations , dont les taux d'intérêt effectifs varient de 0,97 % à 5,18 % (2024 : 0,81 % à 5,18 %) échéant entre le 16 juin 2025 et le 3 février 2035 (2024 : 25 juin 2024 et le 8 mars 2029) (valeur de marché de 4 523 331 \$; 2024 : 4 548 337 \$)	4 429 015	4 616 394
Placements garantis liés aux marchés , sans taux minimum garanti, échéant le 5 mars 2032 (2024 : pas de placement) (valeur de marché de 228 960 \$; 2024 : pas de placement)	240 000	-
	15 394 756	15 867 969
Placements échéant au cours du prochain exercice	7 831 813	6 026 017
	7 562 943 \$	9 841 952 \$

Des acquisitions et des dispositions de placements d'un montant de 4 579 800 \$ (2024 : 1 518 081 \$) ne sont pas présentées à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent aucun mouvement de trésorerie. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 299 166 \$ (2024 : 16 837 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de (31 073) \$ (2024 : (20 668) \$) relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

8. CRÉANCES

	2025	2024
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	763 530 \$	55 252 \$
Taxes à recevoir	42 142	73 633
OSBL	559 825	77 712
Autres créances	9 742	40 000
	<u>1 375 239 \$</u>	<u>246 597 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Taxes à recevoir	- \$	16 979 \$
	<u>- \$</u>	<u>16 979 \$</u>
Total	<u>1 375 239 \$</u>	<u>263 576 \$</u>

9. IMMOBILISATIONS

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur
Fonds général				
Équipements	240 366 \$	151 154 \$	89 212 \$	72 041 \$
Oeuvres d'art	219 505	-	219 505	214 505
Logiciels	56 691	56 691	-	-
Améliorations locatives	25 986	217	25 769	-
	<u>542 548</u>	<u>208 062</u>	<u>334 486</u>	<u>286 546</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	156 539	-	156 539	156 539
Droits d'aménagement	51 640	41 313	10 327	11 619
Aménagements de terrain	114 350	12 126	102 224	102 057
	<u>322 529</u>	<u>53 439</u>	<u>269 090</u>	<u>270 215</u>
	865 077 \$	261 501 \$	603 576 \$	556 761 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 43 964 \$ (2024 : 43 538 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brève échéance, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Les impacts de ces transactions seront comptabilisés dans les résultats des exercices au cours desquels les terrains seront transférés. En 2025, comme en 2024, il n'y a eu aucune acquisition ou disposition de terrain.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fonds général		
Fournisseurs	854 403 \$	3 530 533 \$
Frais courus	-	3 780
Traitements	83 359	146 600
Déductions à la source	172 707	127 466
Taxes à payer	-	87
Vacances à payer	317 637	239 709
	<u>1 428 106 \$</u>	<u>4 048 175 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Fournisseurs	- \$	118 317 \$
Total	<u>1 428 106 \$</u>	<u>4 166 492 \$</u>

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	2025					2024
	Contributions des utilisateurs liées aux projets	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	430 916 \$	170 187 \$	318 668 \$	13 471 187 \$	14 390 958 \$	17 248 059 \$
Attributions de l'exercice	-	186 050	110 186	5 591 736	5 887 972	5 488 424
	430 916	356 237	428 854	19 062 923	20 278 930	22 736 483
Constatés à titre de produits de l'exercice	(157 439)	(90 371)	(41 974)	(8 916 364)	(9 206 148)	(8 345 525)
Solde à la fin de l'exercice	<u>273 477 \$</u>	<u>265 866 \$</u>	<u>386 880 \$</u>	<u>10 146 559 \$</u>	<u>11 072 782 \$</u>	<u>14 390 958 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

12. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2025, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2024) renouvelable annuellement. Les montants utilisés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 4,95 % à la date de l'état de la situation financière (2024 : 7,20 %). Au 31 mars 2025 et 2024, la marge de crédit était inutilisée.

13. DROITS CONTRACTUELS

La Fondation a conclu différentes ententes au cours de l'exercice en vertu desquelles elle recevra des contributions de la part de certains de ses partenaires. Les droits contractuels futurs totalisant 15 395 073 \$ (2024 : 12 220 815 \$) s'établissent comme suit :

2026	7 245 073 \$
2027	4 050 000
2028	4 050 000
2029	50 000
	<u>15 395 073 \$</u>

14. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'un organisme pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ce fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ce fonds est constitué des éléments suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde de fonds au début de l'exercice	184 921 \$	179 875 \$
Intérêts reçus	<u>5 342</u>	<u>5 046</u>
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u>190 263 \$</u>	<u>184 921 \$</u>

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2025

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

Engagement projets fauniques

La Fondation s'est engagée à verser des montants totalisant 15 673 390 \$ (2024 : 11 006 312 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2026	11 047 310 \$
2027	3 031 767
2028	1 516 768
2029	46 545
2030	22 000
2031 et subséquent	9 000
	<u>15 673 390 \$</u>

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2025, les contrats d'aide financière signés représentaient 8 430 960 \$ (2024 : 7 844 210 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

Évolution des soldes de fonds

La Fondation a affecté 2 014 848 \$ (2024 : 2 182 970 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Engagement bail à long terme

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2035, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 1 687 972 \$ (2024 : 238 549 \$) s'établissent comme suit :

2026	161 244 \$
2027	154 416
2028	154 416
2029	154 416
2030	154 416
2031 et subséquent	909 064
	<u>1 687 972 \$</u>

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES (suite)

Autres obligations contractuelles

La Fondation est aussi engagée dans diverses obligations contractuelles, la totalité des paiements minimums futurs totalisent 304 096 \$ (2024 : 221 359 \$) s'établissent comme suit :

2026	242 046 \$
2027	32 950
2028	29 100
	<u>304 096 \$</u>

Fonds des immobilisations

Autres obligations contractuelles

La Fondation pour son fonds des immobilisations n'est plus engagée dans une obligation contractuelle cette année (2024 : 11 435 \$).

Fonds dédiés

Engagement projets fauniques

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 4 688 607 \$ (2024 : 4 207 461 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2026	2 565 705
2027	1 060 901
2028	682 110
2029	153 123
2030	106 750
2031 et subséquent	120 018
	<u>4 688 607 \$</u>

Au 31 mars 2025, les contrats d'aide financière signés représentaient 4 261 053 \$. En 2024, les contrats d'aide financière représentaient 2 635 636 \$.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint ainsi qu'avec les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable ou dans laquelle elle détient un intérêt économique. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés de membres du conseil d'administration ainsi que du président-directeur général de la Fondation. La Fondation n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est resté au même niveau que l'année précédente à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Fondation, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 166 414 \$ (2024 : 127 763 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances (excluant les taxes à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme, aux certificats de placements garantis et aux placements garantis liés aux marchés est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales.

Le risque de crédit associé aux créances est réduit puisque plusieurs sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales ou municipales. De plus, la Fondation gère et analyse le solde des créances de manière continue. Au 31 mars 2025, il n'y a aucun solde en souffrance, ainsi aucune provision n'est jugée nécessaire.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 26 229 383 \$ (2024 : 33 197 149 \$) représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Au 31 mars 2025, comme au 31 mars 2024, il n'y a aucun actif déprécié.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	2025	2024
Moins de 30 jours	1 034 191 \$	172 964 \$
De 30 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	7 209	-
Plus de 90 jours	-	-
Non exigibles	291 697	-
	<u>1 333 097 \$</u>	<u>172 964 \$</u>

18. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 12. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2025, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source et les taxes à payer) totalisaient 1 255 399 \$ (2024 : 4 038 939 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2025, comme au 31 mars 2024, avaient été inférieurs ou supérieurs de 25 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, la variation des revenus d'intérêts aurait une incidence négligeable sur les résultats. Quant à la marge de crédit, compte tenu qu'elle n'est pratiquement pas utilisée, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.



Daniel Auger

LA FONDATION TIENT À REMERCIER SES PARRAINS FONDATEURS



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Ministère de l'Environnement,
de la Lutte contre les
changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

Ministère des Ressources
naturelles et des Forêts

Ministère des Transports et
de la Mobilité durable

Société des établissements
de plein air du Québec

Société du Plan Nord



LES PARTENAIRES CORPORATIFS 100 000 \$ ET PLUS CUMULATIVEMENT

Bateaux Princeraft

Bombardier produits récréatifs

Boralex

Caisse Desjardins
de l'Administration et
des Services publics

Communauté métropolitaine
de Québec



Dumas, Réjean

Fondation Hewitt

Fondation Molson

Habitat faunique Canada

RBC Fondation
(Banque Royale du Canada)

Société Canadian Tire

Société canadienne pour
la conservation de la nature

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
à l'ensemble des donateurs à la Fondation et aux partenaires financiers de l'organisation.